

Réunion de 2008
Genève, 1^{er}-5 décembre 2008

Réunion d'experts
Genève, 18-22 août 2008

RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS

Introduction

1. Le document final de la sixième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (BWC/CONF.VI/6), contenait, dans la section traitant des décisions et des recommandations, la décision suivante:

«La Conférence décide ce qui suit:

- a) Il sera tenu quatre réunions annuelles des États parties, d'une durée d'une semaine, à partir de 2007 et jusqu'à la septième Conférence d'examen, qui se tiendra au plus tard à la fin de 2011, pour examiner les points suivants et contribuer à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives à leur sujet:
 - i) Moyens d'améliorer l'application à l'échelon national, y compris la promulgation d'une législation nationale, le renforcement des institutions nationales et la coordination entre les institutions nationales chargées de l'application des lois;
 - ii) Coopération régionale et sous-régionale à l'application de la Convention;
 - iii) Mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques, y compris la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté des agents pathogènes et des toxines;
 - iv) Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduite, le but étant d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques, qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention;

- v) En vue de renforcer la coopération, l'assistance et les échanges internationaux aux fins de l'application des sciences et des techniques biologiques à des fins pacifiques, la promotion du renforcement des capacités en matière de surveillance, de dépistage, de diagnostic et de confinement des maladies infectieuses: 1) pour les États parties ayant besoin d'une assistance, repérage des besoins en matière de renforcement des capacités et demandes à cet effet; 2) pour les États parties en mesure de le faire, ainsi que les organisations internationales, possibilités de fournir une assistance dans ces domaines;
- vi) Fourniture d'une assistance et coordination avec les organisations compétentes, si un État partie en fait la demande, en cas d'allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines, y compris pour l'amélioration des capacités nationales en matière de surveillance, de dépistage et de diagnostic des maladies, ainsi que l'amélioration des systèmes de santé publique.

b) Chaque réunion des États parties sera préparée par une réunion d'experts d'une durée d'une semaine. Les sujets de discussion à chacune des réunions annuelles des États parties seront les suivants: les points i) et ii) seront examinés en 2007; les points iii) et iv), en 2008; le point v) sera examiné en 2009; et le point vi), en 2010. La première réunion sera présidée par un membre du Groupe des États non alignés et autres États, la deuxième, par un membre du Groupe des États d'Europe orientale, la troisième, par un membre du Groupe occidental, et la quatrième, par un membre du Groupe des États non alignés et autres États;

c) Les réunions d'experts établiront des rapports factuels dans lesquels elles décriront leurs travaux;

d) Toutes les réunions, tant celles d'experts que celles des États parties, adopteront toutes conclusions ou entérineront tous résultats par consensus;

e) La septième Conférence d'examen examinera les travaux de ces réunions et les documents qui en seront issus, et décidera de toute suite à y donner.».

2. Par sa résolution 62/60, adoptée le 5 décembre 2007 sans avoir été mise aux voix, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général de continuer à prêter l'assistance voulue aux gouvernements dépositaires de la Convention et de fournir les services nécessaires pour l'application des décisions et recommandations des conférences d'examen, y compris toute assistance qui pourrait être requise pour les réunions annuelles des États parties et les réunions d'experts.

Organisation de la Réunion d'experts

3. Conformément à la décision prise à la sixième Conférence d'examen, la Réunion d'experts de 2008 s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 22 août, sous la présidence de M. Georgi Avramchev, Ambassadeur de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

4. À sa 1^{re} séance, le 18 août 2008, la Réunion d'experts a approuvé son ordre du jour (BWC/MSP/2008/MX/1) et son programme de travail (BWC/MSP/2008/MX/2/Rev.1) qu'avait proposés le Président. Le Président a appelé l'attention des délégations sur quatre documents d'information qu'avait établis l'Unité d'appui à l'application (BWC/MSP/2008/MX/INF.1, INF.2, INF.3, et INF.4).

5. À la même séance, la Réunion d'experts a décidé, comme l'avait suggéré le Président, d'appliquer, *mutatis mutandis*, le règlement intérieur de la sixième Conférence d'examen, contenu à l'annexe II du document final de la Conférence (BWC/CONF.VI/6).

6. M. Richard Lennane, chef de l'Unité d'appui à l'application, a fait fonction de secrétaire de la Réunion des États parties et a été secondé, au secrétariat, par M. Piers Millett, spécialiste des questions politiques et par M^{me} Ngoc Phuong Huynh, spécialiste des questions politiques (adjointe de 1^{re} classe) à l'Unité d'appui à l'application.

Participation à la Réunion d'experts

7. Les 96 États parties à la Convention dont les noms suivent ont participé à la Réunion d'experts: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Lituanie, Malaisie, Malte, Mexique, Moldova, Maroc, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zambie.

8. En outre, quatre États qui avaient signé la Convention mais ne l'avaient pas encore ratifiée – l'Égypte, le Myanmar, le Népal et la République arabe syrienne – ont participé à la Réunion d'experts, sans prendre part à la prise de décisions, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement intérieur.

9. Trois États – le Cameroun, Israël et la Mauritanie – qui n'étaient ni parties à la Convention ni signataires de celle-ci ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs, en application de l'article 44, paragraphe 2, alinéa a.

10. Les organes de l'Organisation des Nations Unies, dont le Bureau des affaires de désarmement, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité se sont fait représenter à la Réunion d'experts en application de l'article 44, paragraphe 3.

11. La Commission européenne, le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) se sont vu accorder le statut d'observateurs, en application de l'article 44, paragraphe 4.

12. En outre, eu égard à la nature particulière des points à l'examen lors de la Réunion de 2008, sur invitation du Président et sans que cela crée de précédent, les représentants de 13 organisations scientifiques, professionnelles, universitaires et industrielles ont participé aux échanges informels tenus lors des séances à participation libre, en qualité d'invités de la Réunion d'experts: l'American Biological Safety Association, l'Asia-Pacific Biosafety Association, AstraZeneca Plc, l'European Biosafety Association, GlaxoSmithKline, le Groupe interacadémies sur les questions internationales, le Groupe international sur la biosécurité, l'International Network of Engineers and Scientists for Global Responsibility, l'Union internationale de biochimie et de biologie moléculaire, l'Union internationale de chimie pure et appliquée, le J. Craig Venter Institute, l'Académie nationale des sciences (États-Unis), et l'International Council for the Life Sciences.

13. Quinze organisations non gouvernementales et instituts de recherche ont participé à la Réunion d'experts, en application de l'article 44, paragraphe 5.

14. Une liste exhaustive des participants à la Réunion d'experts est publiée sous les cotes BWC/MSP/2008/MX/INF.5 et Add.1.

Travaux de la Réunion d'experts

15. En application du Programme de travail (BWC/MSP/MX/2008/2/Rev.1), les 20 États parties ci-après ont fait des déclarations liminaires: Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Colombie, Cuba au nom du Groupe des États non alignés et autres États, États Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France au nom de l'Union européenne, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou et République de Corée. La Réunion a aussi entendu une déclaration liminaire d'une organisation internationale, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

16. Entre le 19 et le 21 août, la Réunion d'experts a tenu un certain nombre de séances consacrées aux mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques, y compris la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté des agents pathogènes et des toxines (point 5 de l'ordre du jour). Trente-cinq États parties, un État observateur, sept organisations internationales et six invités de la Réunion d'experts ont fait des exposés ou des déclarations. Entre le 21 et le 22 août, la Réunion d'experts a tenu un certain nombre de séances consacrées au thème «Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduite, le but étant d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques, qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention» (point 6 de l'ordre du jour). Vingt-deux États parties, deux organisations internationales et deux invités de la Réunion d'experts ont fait des exposés ou des déclarations.

17. Le Président, agissant de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité, a établi un texte énumérant les considérations, leçons, perspectives, recommandations, conclusions et propositions qui se dégagent des exposés, communications, déclarations, interventions et documents de travail sur les questions examinées pendant la Réunion. La Réunion d'experts a noté que ce texte n'avait pas été approuvé et n'avait pas de statut. Selon le Président, ce texte pouvait aider les délégations à se préparer pour la Réunion des États parties de décembre 2008 et à débattre des moyens les plus indiqués d'examiner les points abordés et de «contribuer à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives» à leur sujet, conformément à la décision prise à la sixième Conférence d'examen. Le texte établi par le Président est joint au présent rapport en tant qu'annexe I.

18. Au cours de ses travaux, la Réunion d'experts a pu se servir de plusieurs documents de travail qu'avaient présentés les États parties, ainsi que des déclarations, exposés ou communications que les États parties, des organisations internationales et des invités avaient faits et dont le texte a été distribué pendant la Réunion

Documentation

19. Une liste des documents officiels de la Réunion d'experts, y compris les documents de travail présentés par les États parties, est reproduite à l'annexe II du présent rapport. Tous les documents figurant sur cette liste sont disponibles sur le site Web de l'Unité d'appui à l'application à l'adresse <http://www.unog.ch/bwc> et, par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, à l'adresse <http://documents.un.org>.

Conclusion de la Réunion d'experts

20. À sa séance de clôture, le 22 août 2008, la Réunion d'experts a entendu un rapport intérimaire du Président sur les activités visant à assurer une adhésion universelle à la Convention, conformément à la décision prise par la sixième Conférence d'examen. Elle a noté que l'ordre du jour et le programme de travail provisoires de la Réunion des États parties qui se tiendraient du 1^{er} au 5 décembre 2008 seraient établis par le Président et soumis pour approbation et adoption à cette Réunion.

21. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté par consensus un projet de rapport (BWC/MSP/2008/MX/CRP.2), avec des modifications faites oralement. Son rapport est publié sous la cote BWC/MSP/2008/MX/3.

Annexe I

[Original: ANGLAIS/ESPAGNOL]

CONSIDÉRATIONS, LEÇONS, PERSPECTIVES, RECOMMANDATIONS,
CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS QUI SE DÉGAGENT DES EXPOSÉS,
COMMUNICATIONS, DÉCLARATIONS, INTERVENTIONS
ET DOCUMENTS DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS
EXAMINÉES PENDANT LA RÉUNION

**Point 5 de l'ordre du jour: Mesures nationales, régionales et internationales
visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques, y compris
la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté
des agents pathogènes et des toxines.**

Délégation ¹	Texte	Source
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Par «sécurité biologique», on entend ... l'ensemble de pratiques et de technologies visant à protéger les personnes contre les risques que présente l'exposition à des agents pathogènes et à des toxines dans un cadre professionnel. Par «sûreté biologique» ... les mesures prises pour garantir la protection des matières biologiques et des technologies et informations relatives à ces matières de manière à prévenir leur perte ou leur vol, leur utilisation à mauvais escient, leur détournement ou leur libération délibérée.	Déclaration 18/08/2008
France (au nom de l'UE)	Les questions ayant trait à la sécurité biologique, c'est-à-dire l'ensemble des principes, des technologies et des pratiques qui sont mises en place pour prévenir l'exposition non intentionnelle à des agents biologiques ou à des toxines, ou leur rejet accidentel et celles liées à la sûreté biologique, c'est-à-dire l'ensemble des protections, des contrôles et de la traçabilité des matières biologiques qui sont mis en place pour prévenir l'accès non autorisé à ces matières, leur perte, leur vol, un usage malveillant ou un détournement, sont deux axes complémentaires dans l'optique de minimiser les risques et les défis posés à la Convention.	Déclaration 18/08/2008
OCDE	«Sûreté biologique»: Mesures et procédures de sécurité mises en place au niveau institutionnel et personnel en vue d'empêcher la perte, le vol, l'usage abusif, le détournement ou la libération intentionnelle d'agents pathogènes, de parties de ceux-ci, d'organismes producteurs de toxines et de toxines détenus, transférés et/ou fournis par les centres de ressources biologiques.	Exposé 19/08/2008

¹ Voir la liste des abréviations à la fin de la présente annexe.

Délégation ¹	Texte	Source
Afrique du Sud	La «sécurité biologique en laboratoire» s'entend de la mise en œuvre de principes, de techniques et de pratiques de confinement visant à prévenir l'exposition non délibérée du personnel à des agents pathogènes ou à des toxines ou la libération accidentelle de tels agents ou toxines... La «sûreté biologique en laboratoire» s'entend de la protection des matières biologiques précieuses, de leur contrôle et de leur comptabilité en laboratoire, afin de prévenir l'accès non autorisé à ces matières, leur perte ou leur vol, leur utilisation à mauvais escient, leur détournement ou leur libération intentionnelle.	Exposé 19/08/2008
ABSA	La «sécurité biologique» (ou biosécurité) s'entend des pratiques et procédures spéciales et du bon usage des équipements et des installations afin d'assurer la manipulation et le rejet dans des conditions de sécurité des organismes infectieux ou des matières biologiques susceptibles d'abriter de tels organismes ainsi que de la gestion dans des conditions de sécurité des activités relatives à l'ADN recombiné... La sûreté biologique est une discipline en plein essor qui sert de base pour établir et gérer des programmes de sécurité biologique, pour habiliter et administrer des spécialistes de la sécurité biologique et pour combiner les pratiques et les technologies en matière de sécurité physique de manière à protéger les matières biologiques présentant des risques telles que les micro-organismes et les toxines.	Exposé 20/08/2008
Royaume-Uni	L'expression «sécurité biologique» sert à désigner le confinement approprié d'agents pathogènes dans les laboratoires pour prévenir à la fois l'exposition de ceux qui y travaillent et l'exposition des personnes, des animaux et d'autres organismes vulnérables dans le milieu extérieur. L'expression «sûreté biologique» est utilisée dans ce contexte pour désigner le stockage et l'utilisation dans des conditions de sûreté de dangereux agents pathogènes et toxines pour réduire le risque d'utilisation malveillante.	WP.6
Canada ²	La «sécurité biologique» s'entend de la mise en œuvre de principes, de techniques et de pratiques de confinement visant à prévenir l'exposition non délibérée du personnel à des agents pathogènes ou à des toxines ou la libération accidentelle de tels agents ou toxines... La «sûreté biologique en laboratoire» s'entend de la protection des matières biologiques précieuses, de leur contrôle et de leur comptabilité en laboratoire, afin de prévenir l'accès non autorisé à ces matières, leur perte ou leur vol, leur utilisation à mauvais escient, leur détournement ou leur libération intentionnelle.	WP.17

² Texte établi lors de consultations entre le Japon, l'Australie, le Canada, la République de Corée, la Suisse, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

Délégation ¹	Texte	Source
Chine	Il existe un lien entre la sécurité biologique et l'obligation, énoncée dans la Convention, de faire en sorte que des mesures de protection physique soient prises pour empêcher la libération accidentelle de micro-organismes pathogènes et renforcer la protection des personnes afin de protéger la population et l'environnement. Dans le contexte de la Convention, l'expression «sûreté biologique» est couramment utilisée pour désigner le mécanisme de sûreté et de surveillance des micro-organismes pathogènes et les moyens pertinents d'empêcher l'acquisition, la conservation, l'utilisation, le transport ou la libération intentionnelle de ces matières et le bioterrorisme.	WP.18
Japon	Par «sécurité biologique» on entend les mesures prises pour assurer la sécurité du personnel manipulant des agents pathogènes et des toxines ainsi que des autres personnes qui se trouvent dans le laboratoire, notamment les mesures de prévention des accidents, et pour empêcher la contamination des personnes et du milieu en dehors du laboratoire qui pourrait être causée par la libération d'agents pathogènes et de toxines. Pour assurer la sécurité biologique, on utilise la méthode de gestion de la sécurité... La «sûreté biologique» s'entend des mesures prises pour empêcher la mise au point, l'acquisition ou l'utilisation illicites d'agents pathogènes et de toxines ainsi que l'acquisition ou l'utilisation illicites d'informations et de techniques touchant ces agents ou toxines à des fins qui seraient contraires aux objectifs de la Convention. Pour assurer la sûreté biologique, on utilise les méthodes de non-prolifération et de lutte contre le terrorisme.	WP.22
Australie	L'expression «sûreté biologique» s'entend des mesures permettant de réduire au minimum la possibilité que des agents biologiques soient délibérément utilisés pour causer un préjudice. Elle se distingue ainsi de la «sécurité biologique», qui met en jeu des mesures visant à protéger les personnes et le milieu contre des effets non recherchés d'agents biologiques, et recouvre les questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail et la prévention de la libération accidentelle de tels agents. La Convention sur les armes biologiques joue un rôle important pour faire face aux menaces de bioterrorisme en obligeant les États parties à renforcer leurs mesures nationales de sécurité et de sûreté biologiques. Un système réglementaire efficace et des stratégies de communication et d'éducation pour appuyer son application sont importants pour améliorer la sûreté des agents biologiques.	WP.26
Brésil	La sécurité biologique ... passe par une série de mesures visant à prévenir, contrôler, réduire ou éliminer les risques inhérents aux activités qui peuvent être dangereuses pour la santé des êtres humains, les plantes et l'environnement.	WP.28

Délégation ¹	Texte	Source
Brésil	En ce qui concerne ... la sûreté biologique, le Brésil approuve le fait que, dans la Convention sur les armes biologiques, la priorité est donnée à la fois à la sûreté biologique dans les contextes afférents à la santé publique (qui concerne «la protection des ressources biologiques contre le vol, la perte ou le détournement qui pourraient déboucher sur une utilisation à mauvais escient dommageable pour la santé publique») et à la sûreté biologique en laboratoire (qui s'entend de «la protection des matières biologiques précieuses, de leur contrôle et de leur comptabilité en laboratoire, afin de prévenir l'accès non autorisé à ces matières, leur perte ou leur vol, leur utilisation à mauvais escient, leur détournement ou leur libération intentionnelle»). Il faut cependant aussi tenir compte d'autres aspects de la sûreté biologique.	WP.28
Brésil	... le Brésil juge aussi pertinente l'utilisation de l'expression «sûreté biologique» dans les domaines vétérinaire et agricole («protection des ressources biologiques contre les espèces étrangères ou envahissantes»). Faute d'un tel régime de sûreté biologique, on pourrait observer des cas de destruction ou d'élimination délibérée de cultures ou de troupeaux par le biais de l'introduction criminelle de telles espèces, ce qui aurait des effets néfastes non seulement sur l'économie, mais aussi sur la sécurité alimentaire mondiale. Ces préoccupations sont liées aux notions de bioterrorisme et de biopiratage, qu'il convient aussi de prendre en compte dans le contexte de la Convention. Le Brésil estime donc qu'il faudrait éviter de définir de façon trop restrictive la sûreté biologique.	WP.28
Cuba	Ce document définit la sécurité biologique comme un ensemble de mesures d'ordre scientifique et organisationnel, parmi lesquelles figurent les mesures touchant les relations humaines, la technique et l'ingénierie, dont les mesures concrètes visant à protéger ceux qui travaillent dans une installation, la collectivité et l'environnement contre les risques que présentent les travaux réalisés avec des agents biologiques ou la libération d'organismes dans l'environnement, que ceux-ci soient génétiquement modifiés ou exotiques; à réduire au minimum les effets qu'ils peuvent produire et éliminer rapidement les conséquences qu'ils peuvent avoir en cas de contamination, d'effets néfastes, de libération ou de perte.	WP.29
Cuba	Cuba applique des normes juridiques strictes pour protéger le personnel et les biens des institutions contre divers dangers. À cet égard, le décret-loi n° 186/1998 définit le système de sécurité et de protection physique comme un ensemble de mesures organisationnelles et de contrôle, de personnes et de moyens de sécurité et de protection qui ont pour objet de garantir l'intégrité et la surveillance des personnes, des biens et des ressources pour faire face à d'éventuelles menaces de diverses natures.	WP.29

Délégation ¹	Texte	Source
Chine	Les États parties devraient prendre des mesures efficaces dans les domaines suivants: renforcer les mesures de protection en laboratoire et empêcher l'accès à des installations dans lesquelles les risques sont élevés; renforcer la gestion des organismes pathogènes; établir un système d'accréditation reposant sur les qualifications et les capacités des organisations et des personnes engagées dans des activités de recherche-développement en biologie; procéder à des évaluations des risques que présente la recherche dans le domaine des sciences de la vie.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Les autorités nationales compétentes devraient être chargées de définir et appliquer ces concepts, conformément aux lois, réglementations et principes généraux nationaux pertinents ainsi qu'aux dispositions de la Convention.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Il est particulièrement important de renforcer la Convention en négociant à l'échelon multilatéral un protocole juridiquement contraignant et d'œuvrer à l'adhésion universelle à la Convention.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	La Convention sur les armes biologiques ou à toxines forme un tout et, même s'il est possible d'examiner séparément certains aspects, il est essentiel d'aborder toutes les questions liées à cet instrument de manière équilibrée et complète.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Il est plus nécessaire et urgent qu'auparavant pour les États parties à la Convention de s'employer à renforcer et améliorer son efficacité et sa mise en œuvre afin que nous puissions ensemble pleinement répondre aux préoccupations quant à la possibilité d'emploi ou de menace d'emploi d'agents biologiques et de toxines comme instruments de guerre et de terreur.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Alors que certaines organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), traitent des questions de sécurité et de sûreté biologiques, seuls les États parties à la Convention peuvent adopter des décisions et recommandations y relatives dans le cadre de cet instrument.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	La sûreté et la sécurité biologiques ne devraient pas servir de prétexte pour entraver la coopération internationale à des fins pacifiques consacrée par l'article X de la Convention, ce qui conduirait à appliquer de manière déséquilibrée les dispositions de cet instrument et à renforcer indûment les contrôles nationaux à l'exportation. En fait, l'application de l'article X peut contribuer notamment à la mise en œuvre des normes nécessaires de sécurité et de sûreté biologiques dans chacun des États parties.	Déclaration 18/08/2008
Japon	Il est urgent de prendre des mesures appropriées, non seulement pour la sécurité biologique, mais aussi pour la sûreté biologique, afin d'empêcher la mise au point, l'acquisition et l'emploi d'armes biologiques.	Déclaration 18/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
Japon	La participation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations internationales pertinentes, les ONG, la communauté scientifique et les milieux industriels et universitaires, est essentielle.	Déclaration 18/08/2008
OIE	Il est extrêmement important pour la protection mondiale contre les maladies d'assurer une sécurité et une sûreté biologiques effectives dans les laboratoires vétérinaires. L'OIE et la FAO ont établi des principes directeurs sur la sécurité et la sûreté biologiques et appliquent la même approche que l'OMS. L'OIE fixe des normes, acceptées par l'OMC comme étant les règles sanitaires internationales de base pour les essais en laboratoires vétérinaires, pour la sécurité et la sûreté biologiques des laboratoires de microbiologie vétérinaire et des installations pour animaux, ainsi que des règles que les membres peuvent appliquer, sans établir de barrières sanitaires injustifiées, pour se protéger contre l'introduction de maladies et d'agents pathogènes dans le cadre des échanges commerciaux.	Déclaration 18/08/2008
OCDE	Les éléments clefs sont les suivants: responsable désigné pour la sûreté biologique...; évaluation des risques (risque d'utilisation malveillante x virulence)...; pratiques en matière de gestion des risques: mesures concrètes pour sécuriser les collections d'agents pathogènes (y compris lors du transport).	Exposé 19/08/2008
Pakistan	Un système de sécurité et de sûreté biologiques fiable comprendrait les éléments nécessaires de préparation et d'intervention dans la perspective d'une libération intentionnelle ou accidentelle et un mécanisme de surveillance des maladies aux niveaux national, régional et international.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Si l'on veut un régime de sécurité et de sûreté biologiques fiable et robuste, il faudrait que toutes les parties prenantes jouent leur rôle: gouvernements, industrie, biologistes, société civile et organisations internationales, en particulier l'OMS, la FAO, l'OIE, l'OIAC, Interpol et l'UNESCO.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Au moment où nous prenons ces mesures de sécurité et de sûreté biologiques, nous devons examiner leur efficacité et actualiser les listes d'agents et d'équipements qui ont un lien avec les régimes relatifs à la sécurité, à la sûreté et aux transferts.	Déclaration 18/08/2008
Argentine	Des outils de sécurité biologique sont nécessaires pour utiliser des matières biologiques à des fins pacifiques.	Déclaration 19/08/2008
Danemark	Si la sûreté biologique est insuffisante, il faut y remédier par des mesures concrètes de sûreté, par des mesures en faveur de la sécurité du personnel, par le contrôle et la comptabilité des matières ainsi que par des mesures concernant la sûreté du transport et de l'information.	Déclaration 19/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
Danemark	Même les États les plus riches ne peuvent faire face aux menaces biologiques uniquement par des moyens nationaux: la coopération internationale peut améliorer fortement les résultats.	Exposé 19/08/2008
Indonésie	Il faut aussi accroître la sécurité et la sûreté biologiques, non seulement en renforçant les structures physiques, mais aussi en renforçant la compréhension, la coordination et le partenariat entre les acteurs pertinents et en promulguant une législation nationale.	Déclaration 19/08/2008
Indonésie	La coopération internationale ... pourrait être très intéressante pour coordonner les efforts nationaux et internationaux et renforcer la Convention. Elle pourrait aussi servir de cadre pour mettre en réseau les parties prenantes et pour mieux comprendre et favoriser la coopération entre pays d'une même région.	Déclaration 19/08/2008
Maroc	Pour appliquer une stratégie de sûreté et de sécurité biologiques, il faudra créer un comité directeur à la fois au niveau régional et au niveau national; ce comité sera responsable de la direction stratégique pour la mise au point, la mise en œuvre et la surveillance.	Exposé 19/08/2008
Maroc	Des recommandations doivent être faites au niveau international parce que de simples mesures gouvernementales ne suffisent pas dans le contexte de la mondialisation de la science.	Exposé 19/08/2008
Maroc	Il est souhaitable d'établir dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques des normes internationales tenant compte de la liberté de mouvement des scientifiques, de la dignité et du pluralisme culturel.	Exposé 19/08/2008
Nigéria	Une coopération mondiale est nécessaire dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques parce que le développement rapide des recherches en biotechnologie a entraîné une prolifération mondiale des matières, des technologies et des compétences à double usage.	Déclaration 19/08/2008
Nigéria	La sûreté et la sécurité biologiques ont souvent des champs qui se recouvrent et elles devraient être complémentaires l'une de l'autre.	Déclaration 19/08/2008
Norvège	Les normes internationales devraient être utiles pour faire en sorte que les installations soient bien préparées pour réagir en cas de libération d'agents biologiques.	Exposé 19/08/2008
Norvège	Sécurité et sûreté biologiques sont deux notions fortement imbriquées et il faut des systèmes communs pour gérer efficacement l'une et l'autre.	Exposé 19/08/2008
Norvège	Les normes internationales jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de règles, directives et prescriptions nationales.	Exposé 19/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
Norvège	Une certification extérieure et indépendante peut aider les laboratoires de confinement à fixer et respecter un niveau adéquat de sécurité et de sûreté biologiques.	Exposé 19/08/2008
Norvège	La certification du respect des normes internationales pertinentes peut servir à confirmer que des mesures appropriées sont prises pour gérer les risques biologiques.	Exposé 19/08/2008
Pakistan	La notion de sûreté biologique devrait couvrir certains agents, l'équipement, le transport, la gestion des risques, la supervision, la surveillance et l'examen.	Déclaration 19/08/2008
Pakistan	La possession, l'utilisation et le transfert d'agents biologiques spécifiques devraient donner lieu à une surveillance; un haut niveau de sécurité et de confinement doit être maintenu.	Exposé 19/08/2008
Afrique du Sud	La sécurité biologique en laboratoire devrait être le fondement de la sécurité et de la sûreté biologiques.	Exposé 19/08/2008
Afrique du Sud	Les concepts de sécurité biologique englobent les aspects suivants: contrôle de l'accès, procédures, protection du personnel, procédures à suivre pour travailler dans des conditions de sécurité, gestion des laboratoires, capacités du personnel, besoins structurels, équipement, transports d'agents.	Exposé 19/08/2008
Afrique du Sud	Les concepts de sûreté biologique comprennent les aspects suivants: contrôle de l'accès, procédures, obligation de rendre compte, contrôle, sécurité du personnel, besoins structurels, équipement, transports d'agents.	Exposé 19/08/2008
Afrique du Sud	Des efforts concertés doivent être faits, pour améliorer tout d'abord les normes de sécurité puis la sûreté biologique.	Exposé 19/08/2008
Suisse	Trois aspects principaux pour veiller à ce que ces questions soient traitées et correctement gérées dans les installations présentant des risques biologiques: 1) responsables de la sécurité biologique ayant des connaissances et des compétences suffisantes; 2) bonne technologie microbiologique; 3) système de gestion des risques biotechnologiques.	Déclaration 19/08/2008
Suisse	La Suisse recommande un programme d'étude obligatoire ou certifié et les programmes de formation associés pour les responsables de la sécurité biologique.	Déclaration 19/08/2008
Ukraine	La plupart des pays disposent de collections de micro-organismes ou autres agents biologiques ou toxines créés naturellement ou artificiellement à utiliser à des fins de protection ou à d'autres fins pacifiques. Tous les moyens nécessaires doivent être employés pour les protéger et les contrôler de manière à ce qu'elles ne soient pas utilisées à des fins hostiles de façon délibérée ou non.	Déclaration 19/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
Royaume-Uni	Un cadre réglementaire unique devrait régir les travaux sur les agents pathogènes pour les êtres humains et pour les animaux.	Déclaration 19/08/2008 et WP.7
Royaume-Uni	Un ensemble commun de mesures de confinement devrait s'appliquer à la fois aux agents pathogènes pour les êtres humains et aux agents pathogènes pour les animaux.	Déclaration 19/08/2008 et WP.7
Royaume-Uni	Les cadres supérieurs devraient revoir régulièrement les mesures de sécurité et de sûreté et veiller à ce que tous les membres du personnel reçoivent une formation concernant les pratiques en matière de sécurité et de sûreté et à ce que les procédures pertinentes soient scrupuleusement respectées.	Déclaration 20/08/2008 et WP.6
Royaume-Uni	Il est particulièrement important d'éviter les conflits d'intérêts entre les responsables de la réglementation dans les installations (où se trouvent des agents pathogènes pour les animaux) et ceux qui financent les travaux de recherche et de diagnostic (dans le cas des agents pathogènes pour les animaux).	Déclaration 19/08/2008 et WP.7
Royaume-Uni	Il faudrait s'efforcer d'élaborer un cadre qui soit juridiquement utilisable et applicable; qui soit compris par le personnel de l'installation; et tel que les responsables de la réglementation puissent faire appliquer celle-ci.	Déclaration 19/08/2008 et WP.7
Royaume-Uni	Il est important de dialoguer avec les parties prenantes et d'élaborer un plan pour faire connaître les modifications apportées au cadre réglementaire.	Déclaration 19/08/2008 et WP.7
OMS	Pour progresser, il faut mener les actions suivantes: plaidoyer/sensibilisation en faveur de l'élaboration d'une politique nationale, affectation des ressources, appui technique, formation, politique nationale et institutionnelle et examen ou évaluation réalisé de manière indépendante.	Déclaration 19/08/2008
OMS	Les étapes suivantes consistent à: aider les pays à renforcer la sécurité biologique en laboratoire, renforcer la sécurité et la sûreté biologiques à l'échelle régionale, former des formateurs et réfléchir à la possibilité d'introduire la sécurité biologique comme discipline scientifique dans le premier ou deuxième cycle de l'enseignement supérieur.	Déclaration 19/08/2008
ABSA	C'est en combinant les règlements fondés sur le respect volontaire et les règlements fondés sur les capacités que l'on pourra probablement obtenir le plus haut niveau de sûreté biologique.	Exposé 20/08/2008
ABSA	Les laboratoires des niveaux de sécurité biologique 1 et 2 (BSL-1 et BSL-2) présentent des risques faibles. Les règlements auront des effets importants sur la recherche et procureront peu d'avantages en termes de protection.	Exposé 20/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
ABSA	Les éléments clefs à évaluer dans le cadre d'un programme efficace d'accréditation seraient les suivants: 1) la compétence et la formation en matière de sécurité biologique du personnel qui gère et effectue les travaux de recherche; 2) le caractère adéquat ou non et la fonction de la structure de gestion de la sécurité biologique appuyant ses activités de recherche; 3) le caractère adéquat ou non et la fonction des mesures de confinement biologique, y compris les installations, l'équipement, les pratiques et les systèmes d'enregistrement en place dans l'installation qui est évaluée.	Exposé 20/08/2008
Canada	Encourager la mise en commun des ressources et la comparaison des pratiques professionnelles et des données d'expérience.	Exposé 20/08/2008
A-PBA	Les concepts de sécurité et de sûreté biologiques ont évolué différemment selon les pays et les régions. Dans de nombreux pays en développement, il se pourrait que l'on continue à mettre l'accent sur les aspects fondamentaux de la sécurité biologique.	Exposé 20/08/2008
A-PBA	Pour exécuter des programmes systématiques de sécurité et de sûreté biologiques qui soient efficaces et durables, il faut disposer d'une certaine infrastructure d'appui au niveau régional.	Exposé 20/08/2008
A-PBA	Il faut appuyer un cadre mondial (international) de sécurité et de sûreté biologiques; encourager la mise au point de cadres nationaux de sécurité et de sûreté biologiques; encourager la création d'associations nationales/groupes de travail nationaux pour la sécurité biologique; prévoir une plate-forme commune pour la formation, la mise en réseau et la promotion de la sécurité et de la sûreté biologiques.	Exposé 20/08/2008
France	Il faudrait suivre et normaliser les activités de recherche dans les carnets des laboratoires.	Déclaration 20/08/2008
INES	Les licences octroyées ne s'appliquent pas seulement aux installations dans lesquelles les travaux sont réalisés, mais aussi aux travaux eux-mêmes et aux principaux chercheurs responsables de l'exécution des projets. Si des instructions adéquates sont données aux principaux chercheurs sur les doubles usages auxquels les travaux scientifiques peuvent donner lieu, le processus d'octroi de licences peut fortement contribuer non seulement à réduire les risques au minimum, mais aussi à renforcer la sensibilisation parmi les scientifiques et les ingénieurs qui effectuent les travaux.	Déclaration 20/08/2008
INES	L'octroi de licences et la surveillance des activités font partie intégrante d'un régime efficace de sûreté biologique qui doit profiter à chacun de nous.	Déclaration 20/08/2008
INES	Une mesure importante pour faire face aux risques découlant de la révolution dans les sciences de la vie serait l'harmonisation à l'échelle internationale des règles de base en matière de sûreté biologique et de surveillance.	Déclaration 20/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
INES	Parvenir à un accord sur un ensemble de règles internationales de base en matière de sûreté biologique et de surveillance qui pourrait être présenté pour négociation et examen à la septième Conférence d'examen, prévue en 2011.	Déclaration 20/08/2008
Iran (République islamique d')	Les procédures et pratiques en matière de sécurité et de sûreté biologiques peuvent varier énormément d'un pays à l'autre selon le niveau de développement technologique, l'accès à la technologie et aux matières ainsi qu'aux conditions géologiques et climatiques qui peuvent affecter la conception du laboratoire et donc les règles à appliquer. Il faut donc éviter de retenir une approche unique pour traiter la question.	Déclaration 18/08/2008
IUBMB	Veiller à ce que les avantages tirés des sciences de la vie soient valorisés au maximum et les risques qui y sont associés réduits au minimum.	Exposé 20/08/2008
Japon	La communication et l'échange d'informations par le biais de blogs peuvent contribuer à renforcer la sensibilisation aux questions de sûreté biologique.	Déclaration 20/08/2008
Malaisie	Des organes consultatifs techniques sont nécessaires et il faut désigner des responsables de la sécurité et de la sûreté biologiques.	Déclaration 20/08/2008
Norvège	Les laboratoires de niveau 3 devraient faire l'objet de contrôles adéquats, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et la maintenance. Il faut empêcher l'infection des travailleurs et la libération dans l'environnement à l'intérieur du laboratoire. Les pratiques optimales devraient être adaptées aux conditions locales et mises en commun. Les responsables de la réglementation sont des acteurs clés dans ce processus.	Exposé 20/08/2008
France	Des directives spécifiques sont nécessaires dans le domaine biologique pour renforcer les normes juridiques.	Exposé 21/08/2008
États-Unis	Certaines recherches dans le domaine des sciences de la vie étant susceptibles d'avoir un double usage, il faut étudier les mesures de sûreté biologique à appliquer.	Exposé 21/08/2008
États-Unis	Si l'on veut mettre en œuvre efficacement les pratiques de sûreté biologique en laboratoire, il faut que les responsables de la gestion institutionnelle fassent preuve de la volonté nécessaire.	WP.1
Royaume-Uni	Une bonne sûreté physique repose sur un principe à trois volets: dissuader, détecter et retarder. <u>Dissuader</u> : les mesures de sûreté physique et électronique ouvertes qui peuvent fortement dissuader un intrus potentiel; <u>détecter</u> : systèmes d'alarme et caméras pour détecter la présence d'un intrus; <u>retarder</u> : mesures de sûreté physique qui retardent l'intrus suffisamment longtemps pour qu'une force d'intervention puisse arriver.	WP.6

Délégation ¹	Texte	Source
Royaume-Uni	Les procédures de sûreté requises pour les divers laboratoires dépendent de la nature de l'organisme à manipuler.	WP.6
Allemagne	L'enregistrement, l'octroi d'une licence et la supervision sont nécessaires à la fois pour les installations et pour les personnes.	WP.14
Allemagne	Toute personne à laquelle il est envisagé de confier des activités critiques pour la sûreté doit faire l'objet d'une enquête préalable sur le plan de la sûreté.	WP.15
Allemagne (au nom de l'UE)	Par «sécurité et sûreté biologiques» on entend: les mesures prises pour la production, l'utilisation ou le stockage dans des conditions de sécurité et de sûreté; les mesures prises pour le transport dans des conditions de sécurité et de sûreté; l'octroi de licences à des installations ou des personnes manipulant des matières biologiques et l'enregistrement de ces installations ou personnes; le contrôle du personnel sur les plans de la fiabilité et de la sûreté; les règles à suivre pour les travaux de génie génétique; le contrôle des importations et des exportations.	WP.16
Canada ³	Les éléments ci-après sont proposés: i) création d'une communauté interministérielle complète regroupant les ministères qui mettent l'accent sur les obligations internationales et ceux qui mettent l'accent sur la mise en œuvre à l'échelle nationale; ii) normes ou directives nationales décrivant les mesures appropriées de sécurité biologique en laboratoire (sécurité de ceux qui y travaillent), de confinement biologique (confinement des agents infectieux) et de sûreté biologique (mise en sûreté des agents infectieux); iii) formation et habilitation des responsables de la sécurité biologique; iv) prescriptions relatives au transport de marchandises dangereuses qui permettent l'expédition de matières infectieuses dans des conditions de sûreté et de confinement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières d'un État partie. Communication adéquate concernant les obligations internationales et la façon dont des responsabilités en découlent à l'échelle nationale.	WP.17
Canada ³	La Convention impose aux organismes chargés de veiller à l'application des lois, aux organismes sanitaires et aux services de défense d'agir de concert à tout moment. Il faut établir un cadre adéquat et il faut que les mandats de chaque service ou organisme participant soient clairement compris. i) La première étape consiste à indiquer les mandats existants et les travaux en cours au moment considéré dans chaque service travaillant dans le domaine biologique. ii) La deuxième étape consiste à indiquer tous les textes de loi actuellement en vigueur (le recours aux ressources pertinentes, dont la matrice du Comité 1540, serait très utile pour cet exercice). iii) La troisième étape consiste à	WP.17

³ Texte établi lors de consultations entre le Japon, l'Australie, le Canada, la République de Corée, la Suisse, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

Délégation ¹	Texte	Source
	<p>établir un groupe de travail interministériel pour la biologie. L'une de ses premières priorités sera d'arrêter une stratégie concernant les meilleurs outils de communication. La sensibilisation aux obligations internationales et nationales relève de la responsabilité des pouvoirs publics. L'éducation et la sensibilisation constituent une étape essentielle.</p>	
Chine	<p>La sécurité et la sûreté biologiques se complètent et se renforcent mutuellement; elles devraient être renforcées en même temps.</p>	WP.18
Chine	<p>La notion de «sécurité et sûreté biologiques» englobe la sécurité et la sûreté biologiques en laboratoire; la protection du personnel et les mesures de sûreté biologique; le contrôle des micro-organismes pathogènes; le système d'intervention en cas d'urgence.</p>	WP.18
Chine	<p>Établir ou améliorer les pratiques normalisées de sécurité biologique en laboratoire et renforcer les mesures de protection des laboratoires afin d'empêcher la libération accidentelle de micro-organismes pathogènes.</p>	WP.18
Chine	<p>Renforcer les mesures de sûreté et la gestion de la sûreté pour le stockage, l'emballage, le transport et le transfert de micro-organismes pathogènes.</p>	WP.18
Chine	<p>Les organisations et personnes participant aux activités de recherche-développement dans le domaine biologique qui sont exposées à des risques élevés en ce qui concerne l'aspect sûreté biologique devraient être habilitées en fonction de l'évaluation de leurs qualifications et capacités.</p>	WP.18
Chine	<p>Les organisations et personnes participant aux activités de recherche-développement dans le domaine biologique qui sont exposées à des risques élevés sur le plan de la sûreté biologique devraient être habilitées en fonction de l'évaluation de leurs qualifications et capacités.</p>	WP.19
Indonésie et Norvège	<p>Les capacités doivent être adaptées aux besoins locaux, compte étant tenu de la complexité de la tâche consistant à créer de nouveaux laboratoires ainsi que des difficultés associées à la construction, à la maintenance permanente et aux frais de fonctionnement.</p>	WP.20
Indonésie et Norvège	<p>Une habilitation et une vérification faites par un organisme extérieur amélioreraient les normes de sécurité et de sûreté.</p>	WP.20
Indonésie et Norvège	<p>L'élément humain est la partie cruciale de la chaîne pour de nombreux aspects de la sécurité et de la sûreté biologiques: il ne suffit pas que les installations et les procédures soient bonnes, il faut aussi que le personnel soit correctement formé et comprenne clairement son rôle et ses responsabilités.</p>	WP.20

Délégation ¹	Texte	Source
Indonésie et Norvège	Un certain nombre d'acteurs ont des rôles importants à jouer dans la promotion de la sécurité et de la sûreté biologique: pouvoirs publics, organisations professionnelles, institutions de recherche, organisations internationales et réseaux internationaux tels que les associations régionales pour la sécurité biologique.	WP.20
Indonésie et Norvège	Nécessité de surmonter les difficultés que présente le transport de matières dangereuses et d'étudier la possibilité d'envoyer des échantillons et des cultures par voie aérienne dans des conditions de sécurité et de sûreté et avec un bon rapport coût-efficacité.	WP.20
Indonésie et Norvège	L'exécution complète des obligations énoncées par la Convention et par la résolution 1540 du Conseil de sécurité est essentielle pour assurer la sécurité et la sûreté biologiques.	WP.20
Japon	Il faut assurer le plus haut niveau de sécurité dans le cadre de la manipulation d'agents pathogènes et de toxines afin de prévenir les accidents et des mesures ont déjà été prises dans ce but.	WP.22
Japon	Il est devenu essentiel de renforcer les mesures de sécurité pour empêcher la mise au point, l'acquisition et l'utilisation d'armes biologiques.	WP.22
Japon	La sécurité et la sûreté biologiques diffèrent par leur approche, mais certaines mesures peuvent servir à appliquer aussi bien l'une que l'autre. On notera en particulier que pour assurer la sûreté biologique il faut avant tout prendre des mesures énergiques de sécurité biologique.	WP.22
Japon	Il est important pour la sécurité et la sûreté biologiques de prendre des mesures nationales tout en lançant aussi des actions aux niveaux régional et international.	WP.22
Japon	Réglementation pour la gestion des risques: 1) contrôle des agents pathogènes et de toxines – comme il existe un risque que des agents pathogènes et des toxines dangereux soient directement utilisés à des fins illicites, il faudrait contrôler strictement leur possession. Pour effectuer les contrôles, il faut établir une liste de ces agents afin de préciser quels agents pathogènes et toxines devraient faire l'objet de réglementations. En outre, il ne faut pas seulement contrôler les agents pathogènes et les toxines dangereux dans les laboratoires, mais contrôler aussi correctement leur transport. Par conséquent, pour assurer un contrôle approprié des agents pathogènes et des toxines, il faudrait adopter des dispositions juridiques et notamment une législation pénale adéquate; 2) système de surveillance – pour que les contrôles des agents pathogènes et des toxines soient appropriées et efficaces, il est important de voir en permanence si les installations qui possèdent de tels agents prennent des mesures adéquates; 3) contrôles à l'importation et à l'exportation – les contrôles sur l'importation et l'exportation des agents pathogènes et des toxines devraient être considérés comme des mesures clefs sur les plans tant de la sécurité que de la sûreté biologiques.	WP.22

Délégation ¹	Texte	Source
Japon	Il reste à adopter des manuels sur la sûreté biologique en de nombreux endroits et beaucoup d'améliorations peuvent encore être apportées dans ce domaine.	WP.22
Japon	Le personnel qui manipule des agents pathogènes et des toxines doit acquérir des connaissances et des compétences précises et contrôler de manière adéquate ces agents biologiques à des fins de sécurité et de sûreté biologiques. Il est donc aussi important de dispenser une éducation et une formation aux travailleurs concernés.	WP.22
Japon	Comme des mesures de sécurité et de sûreté biologiques inadéquates peuvent avoir aussi des conséquences au-delà des frontières nationales, une coopération régionale et internationale est indispensable.	WP.22
Japon	Renforcer la coordination avec les organisations internationales pertinentes, l'OMS par exemple, et mettre en commun des données d'expérience sur les discussions concernant la sécurité et la sûreté biologiques.	WP.22
Japon	Organiser des ateliers et des séminaires sur la sécurité et la sûreté biologiques parce qu'ils contribuent à renforcer la sensibilisation et les capacités des parties prenantes dans les pays qui n'ont pas pris de mesures adéquates de sécurité. En particulier, comme le risque est élevé que les conséquences des accidents et du terrorisme mettant en jeu des agents biologiques se propagent à l'échelle régionale, il serait bon d'organiser des ateliers pour examiner les mesures à prendre à cette échelle.	WP.22
Japon	La coordination entre les gouvernements ainsi que la création de réseaux de chercheurs faciliteraient et accéléreraient les échanges d'informations et il faudrait donc les encourager activement. En outre, les réunions d'organisations internationales et d'organisations de coopération régionale ainsi que les ateliers et séminaires pertinents pourraient être des occasions de développer les réseaux de chercheurs.	WP.22
États-Unis	Les concepts de sécurité et de sûreté biologiques en laboratoire sont encore embryonnaires au niveau international et la communauté internationale a de nombreux défis à relever pour prendre toutes les mesures nécessaires dans ce domaine. L'éventail des difficultés rencontrées va d'un manque de capacités ou de ressources financières dans de nombreuses régions à un manque de rigueur dans les activités et la surveillance, à un manque de sens des responsabilités du personnel et à un niveau globalement faible de sensibilisation ou de préoccupation.	WP.23
États-Unis	Pour réduire les risques biologiques dans les laboratoires travaillant sur les maladies infectieuses, il est essentiel d'adopter des mesures internationales complémentaires et coordonnées.	WP.23

Délégation ¹	Texte	Source
États-Unis	Les États ont encore beaucoup à faire pour établir les systèmes de surveillance nécessaires des installations détenant des agents pathogènes dangereux et la communauté internationale doit encore intensifier fortement ses efforts de coopération afin de promouvoir partout la sûreté de ses installations.	WP.24
États-Unis	La communication et l'éducation figurent parmi les instruments les plus efficaces pour promouvoir des travaux de recherche marqués par le sens des responsabilités et pour renforcer la sécurité et la sûreté biologiques.	WP.25
France (au nom de l'UE)	L'UE appuie le renforcement des capacités dans les pays tiers pour assurer la sécurité et la sûreté des agents microbiologiques, des autres agents biologiques et des toxines dans les laboratoires et les autres installations, y compris pendant leur transport, afin d'empêcher l'accès non autorisé à de tels agents ou toxines et leur retrait.	WP.27
France (au nom de l'UE)	Promouvoir: la mise en réseau de tous les acteurs nationaux, y compris le secteur de la santé publique, la justice, la police, les ministères des affaires étrangères et les autres secteurs concernés; la participation des organisations internationales et régionales compétentes; l'adhésion des acteurs nationaux à des associations professionnelles régionales en matière de sûreté et de sécurité biologiques; la mise en réseau, en particulier à l'échelle régionale, des laboratoires de référence afin de promouvoir la transparence et de créer un climat de confiance.	WP.27
Brésil	Repérer et analyser les activités commerciales qui pourraient être jugées illicites ou interdites en vertu des mécanismes internationaux régissant les transferts (exportations ou importations) de produits sensibles ou de technologies soumises à des contrôles.	WP.28
Brésil	Publier et faire connaître les listes de produits sensibles.	WP.28
Brésil	Dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité et la sûreté biologiques, il faudrait prévoir des programmes de formation et des initiatives pour promouvoir le dialogue entre le secteur privé et les pouvoirs publics. Un programme fructueux pourrait comprendre des visites techniques dans des entreprises privées et des entreprises publiques dont les activités ont un lien avec des moyens et des technologies sensibles à double usage.	WP.28
Brésil	La participation d'exploitants d'installations au processus de contrôle renforce la sensibilisation et favorise l'établissement d'un état d'esprit axé sur la manutention adéquate des produits sensibles, ce qui est particulièrement important dans le cas d'agents biologiques faciles à obtenir. Cette sensibilisation est essentielle pour l'efficacité des stratégies de sûreté biologique.	WP.28

Délégation ¹	Texte	Source
Brésil	Aider à repérer toutes les incidences des exportations ou importations dans les domaines critiques.	WP.28
Norvège	Les normes internationales jouent aussi un rôle essentiel dans l'élaboration des réglementations, directives et prescriptions nationales. La certification externe et indépendante du respect des normes internationales pertinentes peut en outre servir à confirmer que des mesures appropriées sont prises en matière de gestion des risques biologiques.	WP.34
Norvège	Les systèmes de gestion pertinents ne doivent pas couvrir seulement les domaines traditionnels à caractère technique tels que la conception des installations ou l'équipement individuel de protection, mais aussi les facteurs humains et organisationnels.	WP.34
Inde	Les débats sur la sûreté et la sécurité biologiques ainsi que sur la surveillance, l'éducation, la sensibilisation, ainsi que l'adoption ou l'élaboration de codes de conduite sont utiles pour empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention.	Document de séance
Inde	Nos débats devraient viser à aider les États parties à améliorer leurs normes nationales dans les domaines de la sécurité et de la sûreté biologiques et devraient se tenir à l'échelle nationale, sur une base volontaire.	Document de séance
Inde	La mise en œuvre de telles normes dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques peut être facilitée par la coopération internationale et le renforcement de l'application de l'article X de la Convention.	Document de séance
Inde	Toute réglementation qui serait élaborée dans le contexte de la sécurité biologique et qui risquerait d'entraver la collaboration internationale devrait faire l'objet de débats approfondis, de manière à ce que ladite réglementation ne nuise pas aux progrès de la science et à l'application des avantages procurés par la science à l'humanité.	Document de séance
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques, y compris les échanges scientifiques et techniques.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	La coopération internationale et le renforcement de l'article X de la Convention aideraient à mettre en œuvre les normes nécessaires dans les domaines de la sécurité et de la sûreté biologiques et sont même indispensables à cet effet.	Déclaration 18/08/2008
OIE	L'OIE et la FAO soulignent que les agents pathogènes pour les animaux présentent des risques pour la santé à la fois des animaux et des êtres humains (60 % des maladies des êtres humains sont des zoonoses). Le moyen le plus efficace d'empêcher le bioterrorisme axé sur l'utilisation d'agents pathogènes pour les animaux consiste à renforcer les compétences	Déclaration 18/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
	et les capacités des services vétérinaires nationaux des pays pour dépister et diagnostiquer rapidement les introductions accidentelles ou délibérées de maladies en se conformant aux directives, recommandations et normes internationales élaborées par l'OIE conformément au mandat que lui a confié l'Organisation mondiale du commerce (OMC).	
OIE	Le renforcement des capacités des laboratoires est important pour assurer une sécurité et une sûreté biologiques adéquates, en particulier dans les domaines où l'on manque actuellement de compétences. L'OIE et la FAO appuient des programmes spécifiques de renforcement de ces capacités.	Déclaration 18/08/2008
Bulgarie	Il est important de créer un système d'alerte rapide en cas de propagation, intentionnelle ou non, de maladies transmissibles en collaborant avec d'autres pays et d'harmoniser notre législation et nos documents réglementaires nationaux avec ceux des organismes régionaux de plus grande ampleur.	Déclaration 19/08/2008
Indonésie	Les divers pays doivent renforcer ... les capacités à faire face aux difficultés telles que les maladies émergentes et réémergentes qui touchent les êtres humains, les animaux et les plantes. Ces efforts de renforcement des capacités doivent être adaptés aux besoins locaux.	Déclaration 19/08/2008
Canada	Faciliter la communication entre les spécialistes de la sécurité biologique et appuyer la création de réseaux.	Exposé 20/08/2008
A-PBA	Repérer ou créer les partenariats ou canaux qui peuvent aider à appliquer les programmes de sécurité et de sûreté biologiques.	Exposé 20/08/2008
Indonésie	Les installations de niveau de sécurité biologique 3 (BSL-3) doivent être plus largement disponibles. Il faut accorder une attention spéciale au renforcement de la qualité, de la maintenance et des niveaux de compétence.	Déclaration 20/08/2008
Malaisie	Encourager les États parties qui en ont la possibilité à fournir cette assistance aux autres États parties qui en ont besoin.	Déclaration 20/08/2008
Nigéria	Le renforcement des capacités en fonction des circonstances est une approche trop passive. Il est essentiel de renforcer les capacités lors de la mise au point des programmes de formation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.	Déclaration 20/08/2008
Nigéria	Les chercheurs et les techniciens de laboratoire doivent renforcer leurs capacités et suivre des cours de recyclage en maintenant en application les mesures de sécurité en laboratoire. Il est important de dispenser une formation au personnel technique. Il faudrait mettre l'accent sur la viabilité à long terme de la formation; les personnes retenues pour une formation doivent être choisies avec soin pour assurer cette viabilité.	Déclaration 20/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
Nigéria	Il faut renforcer les capacités en matière de diffusion de l'information et disposer de stratégies efficaces de sensibilisation de la population en ce qui concerne la sécurité et la sûreté biologiques.	Déclaration 20/08/2008
Nigéria	Pour intégrer effectivement une discipline dans un système, il faut l'enseigner. Ceci rend essentiel le renforcement des capacités en matière de mise au point des programmes d'enseignement et d'intégration de la sécurité et de la sûreté biologiques dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.	Déclaration 20/08/2008
Soudan	Le Soudan est en faveur d'une formation adéquate et d'une promotion des utilisations pacifiques de la biotechnologie.	Déclaration 20/08/2008
Turquie	L'élaboration de législations, l'éducation et la sensibilisation, l'amélioration des capacités d'analyse et de laboratoire et l'acquisition de nouveaux équipements revêtent une grande importance.	Déclaration 20/08/2008
Comité 1540	Les États sont tenus d'adopter et renforcer les lois qui interdisent à des acteurs non étatiques de fabriquer, acquérir, posséder, mettre au point, transporter, transférer ou utiliser des armes biologiques; et de prévenir le trafic illicite des matières connexes grâce à des mesures de comptabilité et de sécurité, de protection physique et de contrôle aux frontières et à l'exportation. Les pays ont besoin de la coopération entre les organismes publics, notamment ceux qui ne participent pas traditionnellement au contrôle des armements.	Exposé 20/08/2008
Comité 1540	Par sa résolution 1810 (2008), le Conseil de sécurité de l'ONU a encouragé les pays à présenter au Comité créé par sa résolution 1540 des plans d'action ainsi que des demandes et des offres d'assistance.	Exposé 20/08/2008
OMS	Appuyer les infrastructures des laboratoires et le renforcement des capacités de recherche.	Exposé 21/08/2008
OMS	Faciliter la mise en réseau aux niveaux local et régional.	Exposé 21/08/2008
OMS	Créer des mécanismes pour échanger des informations sur les programmes de recherche dans les sciences de la vie et mettre en commun les conclusions.	Exposé 21/08/2008
OMS	Fournir des outils et un appui de telle manière que ceux-ci puissent être adaptés pour aider les pays à développer ou renforcer les politiques et stratégies de recherche et les lois correspondantes en fonction de leurs besoins et priorités.	Exposé 21/08/2008
Géorgie	Toutes les conférences qui réunissent des spécialistes de pays travaillant dans le même domaine sont très utiles pour renforcer les capacités.	Déclaration 22/08/2008
Pakistan	Le renforcement des capacités en matière de sécurité et de sûreté biologiques est une composante importante du processus.	Exposé 22/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
Chine	L'un des objectifs des échanges et de la coopération est de fournir une assistance et un appui aux pays qui en ont besoin.	WP.18
Chine	Les États parties devraient améliorer encore leurs systèmes de sécurité et de sûreté biologiques et le renforcement de leurs capacités pertinentes pour faire en sorte que les micro-organismes pathogènes et les toxines soient utilisés à des fins pacifiques non interdites par la Convention et ne servent pas à la fabrication d'armes biologiques ou à des fins de bioterrorisme.	WP.18
OIE	L'OIE et la FAO sont favorables à l'utilisation de cadres de gestion des risques comme outils pour contribuer à la prise de décisions. Ces cadres doivent être souples pour que tout un éventail de pays développés et de pays en développement puissent les appliquer. L'OIE a élaboré et publié dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres des normes internationales pour l'analyse des risques à l'importation et des directives sur la méthodologie à suivre pour les évaluations des risques. Elle a aussi publié un manuel détaillé pour aider les pays à effectuer des évaluations tant qualitatives que quantitatives des risques.	Déclaration 18/08/2008
OIE	L'évaluation des risques n'est pas nécessairement le seul moyen disponible pour prendre une décision en connaissance de cause et il faut reconnaître qu'il est souvent impossible de parvenir au risque zéro de sorte que c'est au pays importateur de prendre une décision sur le niveau de risque acceptable pour assurer un niveau approprié de protection sanitaire pour les animaux et les êtres humains.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	La sûreté et la sécurité biologiques ne couvrent pas seulement la sûreté physique des laboratoires, des agents pathogènes et des toxines. Elles englobent la sensibilisation aux risques, les mesures à prendre pour faire en sorte que les sciences de la vie soient utilisées à des fins pacifiques et la protection du savoir-faire et de la technologie face aux risques de bioterrorisme et de guerre biologique.	Déclaration 18/08/2008
OCDE	Éléments de la gestion des risques: i) pour ce qui est des personnes, la gestion de la sécurité du personnel et des visiteurs, le plan d'intervention en cas d'incident, la formation des membres du personnel et la création chez eux d'une culture de conscience des questions de sûreté biologique, etc.; ii) pour ce qui est des matières: leur contrôle et leur comptabilisation, leur fourniture et leur sûreté dans le transport, etc.; iii) pour ce qui est de l'information, la sûreté de celle-ci, etc.	Exposé 19/08/2008
OCDE	Recommander un débat international d'orientation sur le large spectre des risques découlant des progrès dans les sciences de la vie et s'efforcer de décrire un processus et un ensemble de principes organisationnels grâce auxquels on pourrait gérer à long terme les risques associés à un usage malveillant des progrès technologiques.	Déclaration 19/08/2008

Délégation ¹	Texte	Source
Royaume-Uni	Il faudrait établir un cadre réglementaire cohérent, très transparent, adapté aux besoins et ciblé sur les activités présentant les risques les plus élevés.	Déclaration 19/08/2008 et WP.7
Royaume-Uni	L'évaluation des risques devrait être un élément clef de ce cadre réglementaire.	Déclaration 19/08/2008 et WP.7
Cuba	Recommander un système scientifique d'évaluation des risques pour les agents pathogènes et les OGM.	Déclaration 20/08/2008
INES	En raison du rôle prédominant que les ingénieurs et les scientifiques jouent dans le développement de la science et de la technologie, il est essentiel qu'ils participent indirectement au processus de gestion des risques.	Déclaration 20/08/2008
Cameroun	L'évaluation des risques doit garantir la sécurité des êtres humains, des végétaux et des animaux ainsi que la protection de l'environnement.	Exposé 21/08/08 matin
Cameroun	Lors de l'évaluation des risques, il faut tenir compte du principe de précaution et des lignes directrices élaborées par les organisations internationales.	Exposé 21/08/08 matin
France	Il est essentiel de bien évaluer les risques pour leur bonne gestion ainsi que pour le système ultérieur de gestion de la qualité (traçabilité globale et compétence du personnel).	Exposé 21/08/2008
France	Sans évaluation des risques et sans système de gestion de la qualité, il ne peut y avoir de sûreté dans le domaine biologique.	Exposé 21/08/2008
États-Unis	Nombre de laboratoires ne savent pas trop comment procéder à des évaluations des risques et les ressources et conseils disponibles pour ce faire sont limités.	WP.1
Royaume-Uni	L'évaluation des risques devrait être un élément clef.	WP.7
Chine	Procéder à des évaluations des risques dans le cadre de la recherche dans le domaine des sciences de la vie et réduire les risques d'utilisation abusive des résultats obtenus à cet égard.	WP.18
France (au nom de l'UE)	L'UE encourage les pratiques visant à réduire les risques biologiques et la sensibilisation à ces risques, y compris en matière de sûreté et de sécurité biologiques, de bioéthique et de préparation contre les utilisations abusives intentionnelles des agents biologiques et des toxines, par le biais d'une coopération et d'une mise en réseau à l'échelle internationale dans ce domaine.	WP.27

Point 6 de l'ordre du jour: Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduite, le but étant d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques, qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention.

Délégation ⁴	Texte	Source
Chine	Les États parties devraient aussi encourager la coopération internationale et notamment l'exploitation maximale des ressources et des résultats des organisations internationales pertinentes afin d'améliorer le système national de surveillance des sciences de la vie. En attendant, les autorités compétentes sont encouragées à fournir une assistance aux pays qui en ont besoin.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Les pays non alignés ont réaffirmé leur détermination à exclure totalement la possibilité d'un emploi quel qu'il soit d'agents bactériologiques (biologiques) ou à toxines en tant qu'armes, ainsi que leur conviction que la conscience de l'humanité réprouverait l'emploi de telles méthodes.	Déclaration 18/08/2008
France (au nom de l'UE)	Les possibilités de détournement des évolutions technologiques dans le domaine des sciences de la vie ainsi que le risque de développement ou d'emploi d'une arme biologique par un État ou une organisation terroriste constituent des enjeux majeurs pour la communauté internationale et nécessitent à la fois une adaptation constante des outils et un renforcement du partage des expériences entre États parties.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	Il faut établir un équilibre entre la sécurité et la sûreté biologiques nationales d'une part et la recherche scientifique ouverte d'autre part pour éviter de limiter le développement de la recherche scientifique et la publication des résultats de ces recherches.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	Les acteurs intéressés doivent pouvoir mesurer clairement la teneur, le but et les conséquences raisonnablement prévisibles de leurs activités, ainsi que la nécessité de se conformer aux obligations énoncées dans la Convention.	Déclaration 18/08/2008
Nigéria	La possibilité de double usage des biotechnologies restera toujours un problème épineux de sorte qu'il faudra faire preuve de soin et d'un sens de l'équilibre pour ne pas priver les États des avantages de ces biotechnologies.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Il est bon d'avoir une saine combinaison de contrôle et de régulation au niveau des pouvoirs publics et des institutions (les établissements scientifiques et les scientifiques eux-mêmes).	Déclaration 18/08/2008

⁴ Voir la liste des abréviations à la fin de la présente annexe.

Délégation ⁴	Texte	Source
Pakistan	L'objectif devrait être d'interdire l'utilisation des sciences de la vie à des fins malveillantes mais pas d'empêcher des enquêtes ou des recherches scientifiques à des fins bénéfiques.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Lorsque l'on cherche à atteindre ces objectifs, il faut procéder à la surveillance en respectant le principe de juste proportion.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Lorsque l'on cherche à atteindre ces objectifs, il faut procéder à la surveillance ... en étudiant la possibilité de parvenir à une harmonisation aux niveaux national et régional par le biais d'initiatives volontaires.	Déclaration 18/08/2008
Nigéria	Il est absolument essentiel d'établir un bon équilibre entre la protection contre les agents pathogènes et toxines dangereux et la préservation d'un milieu favorisant la recherche biologique légitime (par le biais d'une coopération et de recherches au niveau organisationnel).	Déclaration 19/08/08
Ukraine	Recommander l'établissement d'un organe scientifique consultatif qui pourrait, de manière indépendante, analyser les évolutions mondiales et la transparence dans le contexte de la Convention.	Déclaration 19/08/2008
Ukraine	Il faut réduire au minimum les risques résultant des progrès de la biologie moderne.	Déclaration 19/08/2008
IAP	Les scientifiques qui ont connaissance d'activités violant la Convention sur les armes biologiques ou la coutume internationale devraient en faire part aux autorités et entités compétentes.	Déclaration 20/08/2008
INES	Le contrôle des travaux tant dans la phase des propositions que dans la phase d'exécution est essentiel et pourrait être réalisé à la fois par le biais de l'octroi de licences et par un processus d'examen collégial de la surveillance au niveau institutionnel en coopération avec le principal chercheur.	Déclaration 20/08/2008
IUBMB	Éviter d'entamer davantage la confiance du public dans les sciences de la vie ou dans les spécialistes de ces sciences.	Exposé 20/08/2008
Brésil	Il faudrait faire preuve de prudence quant aux mesures pouvant déboucher sur des interventions excessives dans les activités de recherche ... compte tenu du fait qu'il faut concilier la nécessité d'empêcher les actes malveillants et la nécessité de sauver des vies. Chacun est conscient de l'importance de la Convention et des risques découlant d'un usage abusif des sciences. Il ne faut cependant pas transformer la prudence nécessaire en crainte excessive qui, au lieu d'assurer une protection, entraverait l'évolution scientifique et se traduirait par de nombreuses pertes en vies humaines parce que des travaux sur de nouveaux vaccins et de nouveaux traitements pourraient ne pas être menés jusqu'au bout.	Déclaration 21/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Brésil	La première obligation en matière de surveillance doit donc être de veiller à ce que les mesures prises pour atténuer les risques soient d'une juste proportion et n'entravent pas indûment les sciences à visées pacifiques.	Déclaration 21/08/2008
Brésil	Les approches exclusivement descendantes pourraient donner à ceux qui les font appliquer un sentiment illusoire de sécurité, mais elles ne pourront jamais être efficaces si les exploitants ne sont pas correctement informés et conscients de tous les résultats que leurs actions peuvent avoir ainsi que de leurs responsabilités liées à leurs travaux de recherche... Les pouvoirs publics devraient donc intervenir en premier lieu dans les programmes d'éducation et de sensibilisation. La protection des ressources et la supervision des scientifiques doit donc être intégrée dans la formation de nos scientifiques de sorte que la conscience institutionnelle soit la meilleure voie vers une application effective de la Convention.	Déclaration 21/08/2008
Brésil	Le Gouvernement brésilien appuie l'avis qui a été donné par l'Unité d'appui à l'application dans le document d'information ⁵ sur la surveillance de la science et selon lequel, lorsque les approches ascendantes aboutissent, elles sont plus souples et mieux adaptées aux besoins des personnes visées, elles sont auto-entretenues et plus aisément harmonisées, et elles peuvent s'avérer plus complètes (chaque membre du cercle visé devenant responsable de son application).	Déclaration 21/08/2008
Brésil	Dans la vaste gamme de possibilités de surveillance, le Brésil est favorable à une combinaison de contrôle institutionnel et de contrôle par les pouvoirs publics, ce qui donne aux institutions et aux scientifiques suffisamment de latitude sans exonérer les pouvoirs publics de leur responsabilité d'appuyer et d'informer les chercheurs.	Déclaration 21/08/2008
Brésil	Mettre l'accent sur le dialogue entre le secteur public et le secteur privé.	Déclaration 21/08/2008
France	La législation devrait améliorer les règles et la transparence dans les relations entre chercheurs, entre chercheurs et employeurs et à des fins de bioéthique.	Déclaration 21/08/2008
Allemagne	Les articles devraient être publiés librement en conformité avec les règles des journaux respectifs. Les conclusions des travaux de recherche devraient être mises en commun dans le pays et à l'étranger.	Déclaration 21/08/2008
NAS	L'utilisation abusive des recherches à double usage peut entraîner des risques graves (armes biologiques et bioterrorisme). Il faut une combinaison de politiques qui renforce la sûreté tout en permettant de nouveaux progrès scientifiques.	Exposé 21/08/2008

⁵ BWC/MSP/2008/MX/INF.3.

Délégation ⁴	Texte	Source
NAS	La sécurité et la sûreté biologiques en laboratoire sont des éléments essentiels; le meilleur début pour de nombreux pays.	Exposé 21/08/2008
NAS	Nécessité d'une surveillance pendant tout le cycle de la recherche, depuis les propositions à la publication et à la diffusion.	Exposé 21/08/2008
NAS	Mélange de formel (juridique et réglementaire notamment) et d'informel, y compris l'autoréglementation et des directives: le «Web de la prévention» pourrait bien être le moyen le plus efficace.	Exposé 21/08/2008
NAS	La communauté scientifique a un rôle essentiel à jouer pour aider à réduire les risques d'utilisation abusive. Préférer l'autogestion par la communauté scientifique et les directives des pouvoirs publics. Rôle important du droit non contraignant (normes, codes de déontologie, codes de conduite et pratiques).	Exposé 21/08/2008
NAS	Il est important que la communauté scientifique donne des conseils pour la conception et la mise en œuvre des systèmes de surveillance. Les organismes scientifiques ont un rôle important à jouer à tous les niveaux en collaborant avec les décideurs.	Exposé 21/08/2008
NAS	Les bases de données à accès libre sur les organismes biologiques peuvent présenter un risque sur le plan de la sûreté, mais l'objectif de sûreté biologique sera mieux servi par des politiques qui facilitent l'accès des scientifiques à ces bases au lieu de le restreindre.	21/08/08 après-midi
Pakistan	Des mécanismes, directives et arrangements nationaux et institutionnels appropriés en matière de surveillance sont essentiels.	Exposé 21/08/2008
Pakistan	La responsabilité de la surveillance doit être exercée conjointement par les autorités nationales, par ceux qui gèrent les programmes scientifiques et par les chercheurs qui participent aux projets dans le domaine des sciences de la vie.	Exposé 21/08/2008
Pakistan	Les organismes nationaux et institutionnels doivent aussi traiter les questions relatives à la possibilité d'usage abusif ou de détournement des connaissances scientifiques, de matières ou d'équipements pour la fabrication d'armes biologiques.	Exposé 21/08/2008
Pakistan	Les protocoles et les procédures institutionnelles à l'échelle nationale devraient être constamment revus, actualisés et correctement appliqués.	Exposé 21/08/2008
Royaume-Uni	Il est important d'examiner régulièrement les progrès réalisés et d'élaborer des stratégies de surveillance appropriées, ce qui aidera à assurer la mise au point et l'application responsables des technologies et accroîtra la sensibilisation aux incidences de cette mise au point et de cette application sur la Convention.	Déclaration 21/08/2008 et WP.11

Délégation ⁴	Texte	Source
Royaume-Uni	La communauté scientifique doit jouer un rôle prédominant dans les débats sur les incidences de la recherche et établir rapidement le contact avec les groupes de la société civile, les sociologues, les éthiciens et le grand public. Un examen des règlements et directives en vigueur est aussi important pour s'assurer qu'un cadre de gouvernance approprié était en place avant le passage à des applications de la biologie de synthèse.	Déclaration 21/08/2008 et WP.11
Royaume-Uni	Il est essentiel d'examiner rapidement une vaste gamme de questions politiques, sociales et éthiques pour élaborer des stratégies de contrôle, de surveillance et de gouvernance concernant les technologies émergentes et leurs applications. Ceci permettra d'établir un bon équilibre entre les avantages et les risques. Une approche interdisciplinaire mettant en jeu des experts travaillant dans le cadre des pouvoirs publics, des universités, de l'industrie, de la société civile, de la sociologie et de l'éthique est essentielle pour ce processus.	Déclaration 21/08/2008 et WP.11
Royaume-Uni	La révision du cadre réglementaire serait l'un des moyens de veiller à ce que des mécanismes appropriés de surveillance et de contrôle soient en place pour les activités qui ont un rapport plus immédiat avec le risque d'une utilisation pouvant être qualifiée d'abusives selon la Convention. Cependant, d'autres mécanismes, notamment l'éducation et la sensibilisation, sont aussi importants.	Déclaration 21/08/2008 et WP.11
Royaume-Uni	Les scientifiques et les médecins risquent d'être amenés à penser que les normes éthiques ne s'appliquent plus à leur travail et que ce qu'ils font sert en fait le bien commun. L'absence de normes internationalement reconnues ou uniformément appliquées accroîtra ce risque.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
Royaume-Uni	Les efforts à faire pour que les recherches en sciences de la vie soient conformes aux dispositions de la Convention doivent être considérés comme relevant d'une responsabilité collective, dont celles des organismes de financement, des chercheurs, des institutions et des éditeurs.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
Royaume-Uni	Des mécanismes clairs sont nécessaires pour rendre compte d'une utilisation abusive ou d'une faute délibérée ou accidentelle dans la recherche scientifique; la population doit être convaincue que ce système fonctionne et qu'il n'y aura pas de représailles en cas de dénonciation.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
Royaume-Uni	Les mesures prises dans ce contexte ne devraient pas être considérées isolément: l'amélioration de la sécurité et de la sûreté biologiques en laboratoire, le renforcement de la surveillance des maladies, la mise en œuvre effective de la Convention au niveau national, l'amélioration des mécanismes d'enquête dans les cas d'allégations d'emploi et la surveillance pratique de la recherche-développement à double usage sont tous des éléments qui ont un rôle à jouer pour renforcer la Convention.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10

Délégation ⁴	Texte	Source
États-Unis	Quel que soit le mécanisme à établir pour surveiller les travaux en biologie de synthèse, il faut établir un équilibre entre la nécessité de réduire au minimum le risque d'utilisation abusive et la nécessité de faire en sorte que la science et l'innovation soient encouragées.	Exposé 21/08/2008
États-Unis	Toute mise au point d'un mécanisme de surveillance nécessite une participation de la branche d'activité fondée sur l'acide nucléique de synthèse, de la communauté scientifique et des autres parties prenantes.	Exposé 21/08/2008
États-Unis	Nécessité de réduire au minimum le risque que les résultats de recherches biologiques fassent l'objet d'une utilisation abusive pour la production et le perfectionnement d'armes biologiques.	Exposé 21/08/2008
États-Unis	Objectif: renforcer la protection des recherches dans le domaine des sciences de la vie et faire en sorte que cela ait le moins de répercussions possibles sur la liberté de l'investigation scientifique.	Exposé 21/08/2008
États-Unis	Pour la mise au point d'un mécanisme de surveillance, quel qu'il soit, il faut trouver un équilibre entre la nécessité de réduire au minimum le risque d'utilisation abusive et la nécessité de veiller à ce que la science, l'innovation et le commerce soient encouragés. Le processus de recherche des solutions à retenir pour le mécanisme de surveillance de la biologie de synthèse doit s'appuyer sur la participation de la branche d'activité fondée sur l'acide nucléique de synthèse, de la communauté scientifique et des autres parties prenantes.	WP.4
OMS	Mettre au point, appliquer et suivre la réglementation, la législation, les directives et les modes opératoires standard pour la sécurité biologique en laboratoire, la sûreté biologique en laboratoire et l'évaluation et la gestion des risques que présentent les recherches à double usage dans le domaine des sciences de la vie.	Exposé 21/08/2008
OMS	Fournir des ressources financières suffisantes.	Exposé 21/08/2008
Japon ⁶	Bien sensibilisés aux problèmes qui se posent et convenablement guidés, les scientifiques peuvent utiliser leurs propres compétences pour jauger les ramifications plus larges de leurs recherches et autres activités.	WP.21

⁶ Texte établi lors de consultations entre le Japon, l'Australie, le Canada, la République de Corée, la Suisse, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

Délégation ⁴	Texte	Source
Japon ⁶	Il faudrait promouvoir les politiques et les mécanismes de surveillance qui imposent à tous les scientifiques d'assumer la responsabilité de la sécurité et de la sûreté biologiques.	WP.21
Japon ⁶	Tous les acteurs concernés doivent être conscients de leurs responsabilités. Il faut examiner les mesures appropriées mettant en jeu non seulement les scientifiques, qui sont manifestement les acteurs principaux, mais aussi toutes les autres parties prenantes, notamment les décideurs, les responsables des réglementations, les administrateurs des universités et institutions de recherche, ainsi que les associations universitaires et le secteur privé.	WP.21
Japon ⁶	Il est important de créer un mécanisme de surveillance qui présente un intérêt et ne crée pas une charge superflue. Ceci est essentiel si l'on veut que les scientifiques l'acceptent et y adhèrent pleinement.	WP.21
Japon ⁶	Les scientifiques spécialisés dans les sciences de la vie doivent eux-mêmes participer activement à la mise au point et à l'instauration de tels mécanismes de surveillance si l'on veut que ceux-ci soient efficaces.	WP.21
Japon ⁶	Les éléments ci-après doivent être pris en compte: gestion appropriée du personnel; gestion appropriée des agents pathogènes et des toxines; gestion appropriée des informations et connaissances sensibles en ce qui concerne les données et les résultats de la recherche; financement de la recherche; modalités de gouvernance en matière de programmes de recherche dans les universités, les établissements de recherche et les organisations universitaires.	WP.21
Japon ⁶	Il faut créer un mécanisme de surveillance ayant force obligatoire pour les agents pathogènes et des toxines.	WP.21
Japon ⁶	En ce qui concerne la gestion de l'information, des connaissances et des résultats tirés de la recherche, on peut douter qu'un tel mécanisme de surveillance juridiquement contraignant similaire soit approprié parce que de telles mesures pourraient entraver le développement scientifique.	WP.21
Japon ⁶	Faire participer toutes les parties prenantes, notamment les scientifiques et les administrateurs dans les universités, et les établissements et les entreprises de recherche ainsi que les parties prenantes au sein des pouvoirs publics et des médias, selon qu'il y a lieu.	WP.21
Japon ⁶	Étudier la possibilité de créer un mécanisme qui permettrait aux scientifiques de se consulter sur leurs travaux de recherche et accroître les occasions pour la communauté scientifique et les spécialistes de la sûreté de communiquer les uns avec les autres.	WP.21

Délégation ⁴	Texte	Source
Japon ⁶	Il faudrait encourager les établissements de recherche scientifique à exercer une surveillance sur une base volontaire, avec l'aide des organisations universitaires si nécessaire, pour déterminer si les subventions accordées pour la recherche sont utilisées à des fins légitimes et si les projets de recherche sont gérés convenablement. À cet égard, des systèmes de dénonciation peuvent être très importants pour appuyer cette surveillance sur une base volontaire.	WP.21
Japon ⁶	Il est important de déterminer comment utiliser correctement ces moyens dans le cadre de la coopération et de la coordination nationales et internationales afin de ne pas entraver le développement scientifique et technologique ... mais de protéger les activités des scientifiques animés de bonnes intentions.	WP.21
États-Unis	Il est difficile de quantifier objectivement les risques de double usage que présente une expérience ou un projet. Il serait bon que les scientifiques: 1) soient mieux sensibilisés aux questions des doubles usages; et 2) disposent d'outils et directives simples pour pouvoir plus facilement évaluer objectivement les risques. L'absence de directives claires et efficaces impose une lourde charge à ceux qui doivent évaluer les projets, les propositions et les rapports concernant les possibilités de double usage.	WP.25
Australie	Il est conseillé aux chercheurs et aux autres personnes dont les travaux concernent les techniques de génie génétique de «réduire au minimum les risques d'effets néfastes ou de gêne pour les êtres humains et les animaux susceptibles d'être affectés par les techniques de génie génétique», de promouvoir un accès équitable aux progrès scientifiques et l'échange de connaissances, de reconnaître l'intérêt d'un partage des avantages, de conduire les travaux de recherche en encourageant les usages bénéfiques et en évitant les usages néfastes des techniques de génie génétique et de conduire les travaux de recherche technologique après des consultations appropriées et en assurant la transparence des processus et leur examen par le public.	WP.31
Inde	Les débats sur la surveillance, l'éducation, la sensibilisation ainsi que l'adoption ou l'élaboration de codes de conduite sont les bienvenus afin d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention.	Document de séance
Indonésie	La sensibilisation et l'amélioration des capacités devraient aller de pair.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	La sensibilisation des milieux scientifiques, des secteurs tant public que privé, aux objectifs de la Convention sur les armes biologiques pourrait constituer un moyen important et efficace de promouvoir l'application de la Convention à l'échelon national.	Déclaration 18/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Iran (République islamique d')	La communauté scientifique et l'industrie en particulier, qui jouent un rôle important dans la mise au point et l'application des biotechnologies, devraient participer à la conception des programmes d'éducation.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	Les scientifiques devraient être encouragés à organiser des séminaires et ateliers ainsi qu'à rédiger des articles sur leurs recherches, dans le cadre d'une action de sensibilisation.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Les décideurs, la communauté scientifique, l'industrie, les universités, les médias et le public en général devraient aussi participer à ce dialogue de manière à prendre conscience des risques liés à la biotechnologie et des obligations juridiques et éthiques qui leur incombent.	Déclaration 18/08/2008
Ukraine	Il est suggéré aux pays de ... renforcer la sensibilisation et l'éducation concernant la Convention parmi les spécialistes des sciences de la vie.	Déclaration 19/08/2008
Ukraine	La sensibilisation à la Convention est encore très limitée parmi les spécialistes des sciences de la vie. De fait, leur niveau de sensibilisation est tel qu'on ne peut attendre d'eux qu'ils lancent spontanément une approche ascendante de la mise au point et de l'application de codes de conduite.	Déclaration 19/08/2008
IAP	Les scientifiques devraient connaître les dispositions juridiques nationales et internationales, de même que les politiques et principes visant à empêcher l'utilisation illicite des résultats de la recherche biologique, et, en outre, les diffuser et les enseigner.	Déclaration 20/08/2008
IAP	Les scientifiques qui sont chargés de superviser les recherches ou d'évaluer les projets ou les publications devraient promouvoir l'adhésion à ces principes par ceux dont ils contrôlent, supervisent ou évaluent les travaux et faire figure de modèles à cet égard.	Déclaration 20/08/2008
IUBMB	Renforcer la connaissance des questions relatives aux risques d'une utilisation malveillante de la recherche en sciences de la vie.	Exposé 20/08/2008
Malaisie	Réaffirmer l'importance de l'éducation et de la sensibilisation conformément à la Convention. Les activités d'éducation et de sensibilisation sont réalisées essentiellement par le biais de séminaires et de cours.	Déclaration 20/08/2008
Brésil	Les pouvoirs publics devraient intervenir en premier lieu dans les programmes d'éducation et de sensibilisation. La nécessité de protéger les ressources et de superviser les scientifiques doit donc être intégrée dans la formation de ceux-ci de sorte que la conscience institutionnelle soit la meilleure voie vers une application effective de la Convention.	Déclaration 21/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Allemagne	Il faudrait encourager la tenue de séminaires dans les universités et dans des cadres informels.	Déclaration 21/08/2008
UICPA	Les codes de conduite devraient avoir pour objectif de faire en sorte que les activités menées dans le cadre des sciences de la vie n'aient pas d'effet néfaste et fassent donc partie d'une approche globale intégrée visant à assurer le respect des traités internationaux, des lois et règlements nationaux tels que ceux qui concernent les sciences de la vie, les drogues illicites, les armes chimiques et biologiques, les produits chimiques interdits ou soumis à de lourdes restrictions, etc.	Déclaration 21/08/2008
UICPA	Dans les codes de conduite, il faudrait souligner combien il est important que les activités soient conformes à la Convention et aux lois nationales servant à l'appliquer et soient perçues comme telles.	Déclaration 21/08/2008
UICPA	Dans les codes de conduite, il faudrait souligner que les personnes qui mènent des travaux dans le domaine des sciences de la vie ne devront pas s'engager sciemment dans des activités interdites par la Convention ou la législation nationale.	Déclaration 21/08/2008
UICPA	Dans le cadre des projets d'éducation touchant le domaine des sciences de la vie, il faudrait rappeler aux personnes travaillant dans ledit domaine les choix auxquels elles doivent faire face et leur rappeler que les sciences de la vie peuvent avoir de multiples effets et que les décisions concernant leur utilisation (interdiction de les utiliser pour fabriquer des armes biologiques par exemple) relèvent de la responsabilité de chacune d'elles.	Déclaration 21/08/2008
NAS	La sensibilisation et l'éducation sont constamment nécessaires.	Exposé 21/08/2008
Suisse	Il faudrait que des mesures appropriées soient prises pour que les scientifiques soient bien conscients des prolongements et des ramifications que peuvent avoir leurs recherches et leurs activités de développement.	Déclaration 21/08/2008
Suisse	Les chercheurs devraient prendre en compte les répercussions sociales, environnementales, sanitaires et sécuritaires que peuvent avoir leurs travaux et ne pas perdre de vue la responsabilité légale et éthique qui leur incombe à cet égard.	Déclaration 21/08/2008
Suisse	Tant les institutions gouvernementales que les chercheurs individuels devraient collaborer intensément à l'instauration d'un système qui encouragerait une prise de conscience au sein de la communauté scientifique et qui créerait un cadre de responsabilisation pour les chercheurs.	Déclaration 21/08/2008
Suisse	Les gouvernements devraient cibler non seulement les scientifiques individuels, mais aussi les instituts et les associations académiques, les organismes de contrôle et les institutions privées et commerciales.	Déclaration 21/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Suisse	Les instituts de recherche et les associations professionnelles devraient soutenir ce processus en établissant des politiques, des règles, des directives et des procédures opérationnelles normalisées destinées aux personnes qui participent à des recherches à double usage.	Déclaration 21/08/2008
Suisse	La prise de conscience des dispositions contenues dans la Convention sur les armes biologiques est au cœur de la prévention de la mauvaise utilisation des technologies à double usage et, par là même, au cœur de la sensibilisation des chercheurs aux risques que comporte leur champ d'expérimentation.	Déclaration 21/08/2008
Royaume-Uni	La formation du personnel aux questions éthiques – pas seulement dans l'enseignement secondaire et supérieur – devrait être permanente et ne pas être limitée à une seule composante d'un cours sanctionné par un grade universitaire. Il faut pouvoir disposer de matériaux pédagogiques portant sur la Convention et sur la question des doubles usages.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
États-Unis	Appeler l'attention sur le danger potentiel de la biologie de synthèse, qui est une technologie à double usage: elle a procuré des avantages scientifiques, sanitaires et économiques importants, mais elle peut permettre de reconstruire à partir de zéro, soit partiellement soit totalement, de dangereux agents pathogènes.	Exposé 21/08/2008
Comité 1540	Pour les États, l'étape suivant la sensibilisation serait l'application... Cependant, la sensibilisation reste nécessaire pour les parlementaires et les politiciens en mesure d'allouer des ressources pour l'application.	Exposé 21/08/2008
OMS	Promouvoir l'échange d'informations et les réseaux de laboratoires et favoriser le dialogue entre les parties prenantes dans divers secteurs et organismes au niveau national (agriculture, industrie, environnement, défense, etc.).	Exposé 21/08/2008
Brésil	Les domaines d'intérêt et de recherche, les niveaux des investissements et de nombreux aspects liés à la biotechnologie varient fortement d'un pays à l'autre de sorte que les réponses à donner dans le cadre des programmes de formation et des codes doivent également varier.	Déclaration 22/08/2008
UICPA	On compte trois activités parallèles qui ont des objectifs assez similaires, mais dans le cadre desquelles on fait face aux mêmes problèmes de manque de sensibilisation et d'éducation au sein de ce qui est fondamentalement le même public cible: i) sécurité et sûreté biologiques et gestion des risques pour s'acquitter des obligations au titre de la Convention et atteindre les objectifs de cet instrument; ii) programme de sécurité et de sûreté biologiques de l'OMS et évaluation des risques; iii) Convention du PNUE sur la diversité biologique, Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et programme de renforcement des capacités et d'évaluation des risques en ce qui concerne les OGM.	Déclaration 22/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
	Une approche commune de la sensibilisation et de l'éducation dans les trois activités procurerait d'importants avantages. Malgré l'existence de différences, il faudrait envisager d'harmoniser les efforts dans les trois activités pour aborder les questions de sensibilisation et d'éducation.	
Pakistan	La sensibilisation et le développement de la communication entre les diverses parties prenantes dans le domaine des sciences de la vie sont essentiels pour promouvoir et renforcer le régime établi par la Convention.	Exposé 22/08/2008
Pakistan	Des séances interactives sont nécessaires pour mettre en commun les connaissances, les pratiques, les procédures et les enseignements tirés des expériences individuelles et institutionnelles.	Exposé 22/08/2008
Pakistan	Il est aussi nécessaire de promouvoir la sensibilisation parmi les institutions de recherche pour informer les parties prenantes des obligations découlant des conventions et traités internationaux pertinents et de la législation nationale.	Exposé 22/08/2008
Pakistan	L'éducation et la sensibilisation concernant la Convention est un processus permanent (formation professionnelle continue). Le renforcement des capacités en matière de sécurité et de sûreté biologiques est une composante importante du processus.	Exposé 22/08/2008
Pakistan	Les experts nationaux devraient être encouragés à participer aux séminaires et ateliers régionaux et internationaux. Les experts internationaux devraient être encouragés à participer aux activités nationales de sensibilisation pour tirer parti des pratiques optimales.	Exposé 22/08/2008
République de Corée	En même temps que la surveillance, l'éducation et la sensibilisation, le rapprochement des points de vue entre les États parties aidera à élaborer des codes efficaces pour dissuader les scientifiques de s'engager dans des activités interdites par la Convention.	Déclaration 22/08/2008
Pays-Bas	Créer des matériaux audiovisuels de sensibilisation pour les étudiants parce qu'ils sont les chercheurs et scientifiques de demain.	WP.8
Chine	Les États parties sont encouragés à contribuer activement, sous diverses formes, notamment l'organisation de séminaires et de cours de formation, à l'éducation et à la sensibilisation en faveur de l'application de la Convention.	WP.18
Chine	Les États parties sont encouragés à renforcer les échanges d'informations et à s'inspirer des expériences utiles des uns et des autres par le biais de la coopération internationale.	WP.18

Délégation ⁴	Texte	Source
Chine	Les États parties devraient continuer à promouvoir la sensibilisation à la Convention, éduquer les scientifiques travaillant dans le domaine biologique et élever leur sensibilisation à l'autodiscipline de manière à réduire au minimum les risques de prolifération de matières et de technologies liées aux armes biologiques dans la phase initiale. En attendant, il faudrait donner toute liberté à la communauté scientifique et aux associations professionnelles quant à leur rôle de supervision.	WP.18
Japon ⁷	Il est souhaitable de mettre au point rapidement un programme d'éducation et de sensibilisation.	WP.21
Japon ⁷	Les programmes d'éducation et de sensibilisation des scientifiques constituent un moyen fondamental d'empêcher une utilisation abusive de la biotechnologie.	WP.21
Japon ⁷	Les effets directs des programmes d'éducation et de sensibilisation peuvent varier selon l'intégrité de la communauté scientifique, qui a pour fondement la conscience des scientifiques individuels et leur confiance mutuelle. Du point de vue de l'efficacité de ces programmes, il faut donc refléter et institutionnaliser les résultats de ces programmes dans un mécanisme de surveillance et dans des codes de conduite.	WP.21
Japon ⁷	Pour définir le contenu des programmes d'éducation et de sensibilisation, il est important d'examiner les questions suivantes: principes éthiques et moraux; sensibilisation aux risques de double usage de la biotechnologie; gestion des informations sensibles tirées de la recherche, des connaissances et des résultats; obligations juridiques au titre des traités pertinents et de la législation nationale correspondante.	WP.21
Japon ⁷	Les cibles de l'éducation doivent être notamment les élèves de l'enseignement secondaire et les étudiants, les chercheurs dans les universités, les institutions de recherche et les entreprises privées, les agents sanitaires, etc. qui sont ou seront parties prenantes aux activités scientifiques. Il serait aussi important de cibler les directeurs et les administrateurs des universités, des institutions de recherche et des entreprises privées.	WP.21
Japon ⁷	Comme l'efficacité des programmes d'éducation peut dépendre fortement de la qualité de ceux qui dispensent l'éducation, il est essentiel que ces derniers aient les qualifications appropriées. Il est donc aussi important de déterminer les qualifications requises et la manière de former le personnel d'éducation.	WP.21

⁷ Texte établi lors de consultations entre le Japon, l'Australie, le Canada, la République de Corée, la Suisse, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

Délégation ⁴	Texte	Source
Japon ⁷	Comme l'éducation devrait couvrir de nombreux thèmes, il faut tenir compte non seulement des vues des scientifiques mais aussi de celles d'autres parties prenantes pertinentes.	WP.21
Japon ⁷	Il est essentiel de donner au personnel des qualifications appropriées. Il est donc aussi important de déterminer les qualifications requises et la manière de former le personnel d'éducation.	WP.21
États-Unis	La communication et l'éducation figurent parmi les outils les plus efficaces pour promouvoir une recherche responsable et renforcer la sécurité et la sûreté biologiques.	WP.25
États-Unis	Une formation appropriée devrait être dispensée aux divers niveaux de compréhension, afin d'accroître le niveau global de sensibilisation.	WP.25
États-Unis	L'éducation sur les questions de double usage devrait être dispensée rapidement et continuellement renforcée.	WP.25
États-Unis	L'objectif à long terme serait de développer une «culture de responsabilité» qui engloberait une sensibilisation générale commune aux préoccupations en matière de sûreté.	WP.25
Brésil	Les activités de communication et de sensibilisation viseraient notamment les objectifs suivants: i) informer les hommes d'affaires sur les contrôles faits par les pouvoirs publics dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et souligner combien il est important de travailler avec les pouvoirs publics au niveau national; ii) améliorer la qualité des contrôles de la sécurité et de la sûreté biologiques; iii) repérer et analyser les cas éventuels d'activités commerciales qui pourraient être jugées illicites ou interdites en vertu des mécanismes internationaux qui régissent les transferts (exportations ou importations) de produits sensibles ou de technologies soumises à des contrôles; iv) publier et faire connaître les listes de produits sensibles; v) aider à repérer les incidences éventuelles des exportations ou des importations dans les domaines d'intérêt.	WP.28
Brésil	Avec les programmes types, il faudrait pouvoir agir à l'échelle nationale et atteindre différents types d'exploitants, ainsi que les entreprises publiques et privées, les laboratoires et les institutions de recherche. Le Brésil propose une forme d'interaction sans précédent avec ces exploitants en ne limitant pas leur participation à la simple obligation de rendre compte en cas de mauvaise manipulation d'agents biologiques présentant des risques. En fait, le principal objectif des programmes nationaux devrait être d'intégrer les agents et experts comme partenaire dans le cadre du contrôle des produits sensibles et de la supervision des sciences.	WP.28

Délégation ⁴	Texte	Source
Brésil	La sécurité en matière d'accès à l'information et aux technologies à double usage ainsi que le contrôle de cet accès dépendent directement de l'éducation et de la sensibilisation. La protection des ressources et la supervision scientifique devraient faire partie de la formation des scientifiques. C'est ce que l'on pourrait appeler la «conscience institutionnelle», élément fondamental de l'application effective de la Convention.	WP.28
Brésil	Parallèlement aux programmes d'éducation et de formation à l'éthique, les codes de conduite peuvent aider à promouvoir une culture de responsabilisation et renforcer la sensibilisation. Comme d'autres aspects de l'éducation, les codes de conduite sont étroitement liés à des caractéristiques locales variables. Il faut donc élaborer ces codes au niveau national en fonction de la réalité de chaque pays.	WP.28
Brésil	Tous les codes de conduite dans ce domaine ont bien évidemment une base commune, à savoir la crainte d'une utilisation abusive des sciences et la nécessité de réduire au minimum les risques tout en obtenant davantage de résultats positifs. Les domaines d'intérêt et de recherche, les niveaux des investissements et de nombreux aspects liés à la biotechnologie varient fortement d'un pays à l'autre de sorte que les réponses à donner dans les programmes de formation et les codes doivent également varier. Tenter d'harmoniser à l'échelle internationale des règles détaillées pourrait apparaître comme une réaction artificielle et inefficace.	WP.28
Brésil	Dans les débats portant sur cette question ainsi que sur d'autres qui ont été soulevées lors de la Réunion d'experts, il faudrait toujours tenir compte de l'article X de la Convention. Les codes de conduite ne devraient en aucune façon entraver les transferts de technologie à des fins pacifiques.	WP.28
Australie	Il est important de faire mieux connaître les interdictions énoncées par la Convention aux communautés scientifiques et techniques parce que leurs activités peuvent être liées à des biotechnologies nouvelles pouvant avoir un double usage, telles que l'ingénierie génétique.	WP.31
Inde	Compte tenu des niveaux divers de développement économique des États parties, on pourrait faciliter l'éducation et la sensibilisation en renforçant la coopération internationale conformément à l'article X de la Convention.	Document de séance
Chine	Comme les pays ont des niveaux de développement scientifique différents et des systèmes de gestion divers, les États parties sont encouragés à adopter des codes de conduite adaptés à leur situation nationale, sur une base volontaire.	Déclaration 18/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Il appartient toujours aux États parties de décider de la teneur, de la promulgation et de l'adoption de codes conformément aux lois, règlements et politiques nationaux pertinents, en application des dispositions de la Convention.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Il faudrait éviter à tout prix que les codes de conduite restreignent les échanges sur les découvertes scientifiques dans le domaine de la biologie qui servent à la prévention des maladies et à d'autres fins pacifiques.	Déclaration 18/08/2008
Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés)	Toutes les précautions nécessaires doivent être prises afin d'éviter d'entraver le développement économique ou technologique des États parties à la Convention, ou la coopération internationale dans le domaine des activités bactériologiques (biologiques) pacifiques, lorsque l'on entreprendra d'élaborer des codes de conduite nationaux.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	Il appartient toujours aux États parties de décider de la teneur, de la mise au point ou de l'adoption de codes. Toutefois, il conviendrait que les milieux scientifiques nationaux participent et aident à l'élaboration et à l'adoption de tels codes de conduite, car il y va de leur efficacité et de leur utilité.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	Les codes de conduite ne devraient pas apparaître aux individus et aux scientifiques comme des moyens conçus pour les contrôler ou entraver leurs activités scientifiques.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	Un concours plus large des scientifiques à la promotion, à l'établissement et à l'adoption de codes aurait pour effet d'éviter de tels malentendus et de renforcer l'application des codes.	Déclaration 18/08/2008
Iran (République islamique d')	Il faudrait éviter que les codes de conduite n'entravent les découvertes scientifiques ou n'imposent des contraintes à la recherche ou à la coopération internationale et aux échanges à des fins pacifiques.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Tous les États parties doivent intensifier leurs efforts pour faire participer les spécialistes des sciences de la vie, les décideurs et les organisations internationales pertinentes à l'élaboration de codes de conduite souples mais efficaces contenant des programmes d'éthique, d'éducation et de formation.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	La composante la plus fondamentale de cet effort serait la coopération entre les pouvoirs publics et les scientifiques.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Cinq principes directeurs sont applicables: sensibilisation; sécurité et sûreté; éducation et information; obligation de rendre compte; et surveillance.	Déclaration 18/08/2008
Pakistan	Les codes de conduite devraient mettre l'accent non seulement sur les technologies tangibles et intangibles, mais aussi sur des disciplines à essor rapide telles que la biologie de synthèse et la technologie génomique.	Déclaration 18/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Fédération de Russie	L'objectif affiché de ces codes est de guider la recherche scientifique de telle manière que ses résultats à caractère pacifique ne puissent pas être utilisés à des fins malveillantes contre la volonté et l'intention des scientifiques.	Déclaration 18/08/2008
Fédération de Russie	On considère que les codes doivent comprendre notamment des éléments tels que le critère à appliquer pour définir la recherche à double usage, une liste de domaines scientifiques présentant les risques les plus élevés en termes de découvertes sensibles et – ce qui est le plus difficile – un cadre pour surveiller et administrer la recherche à double usage.	Déclaration 18/08/2008
Fédération de Russie	Les codes ne doivent pas être un moyen de limiter la liberté de mener des activités scientifiques à des fins pacifiques.	Déclaration 18/08/2008
Fédération de Russie	Lors des débats sur les codes de conduite, il serait opportun d'échanger des vues sur la façon dont les États parties abordent des questions telles que la recherche biologique à double usage, les domaines de recherche où l'on risque le plus d'aboutir à des conclusions sensibles et à la diffusion de telles conclusions et les moyens d'établir et exercer une surveillance de la recherche biologique à double usage.	Déclaration 18/08/2008
Ukraine	Les pays devraient favoriser la mise au point et l'application de codes de conduite.	Déclaration 19/08/2008
IAP	Dans les codes de conduite, il faudrait prendre en compte les principes suivants: sensibilisation; sécurité et sûreté; éducation et information; obligation de rendre compte; et surveillance.	Exposé 20/08/2008
France	Les informations qui pourraient être utilisées par des terroristes ne devraient pas être publiées ou mises en commun.	Exposé 21/08/2008
France	Une formation précoce en matière de sûreté biologique ... accroît la sensibilisation de l'étudiant à ses responsabilités scientifiques futures concernant les technologies à double usage et la prolifération des armements.	Exposé 21/08/2008
France	Un «serment d'Hippocrate pour les scientifiques» présenterait un grand intérêt individuel moral et éthique pour dissuader ceux qui voudraient faire un mauvais usage des sciences.	Déclaration 21/08/2008
Allemagne	Recommande d'organiser davantage de séminaires dans les universités.	Exposé 21/08/2008
Pakistan	Des codes de conduite concernant la recherche à double usage sont importants parce qu'ils complètent les efforts faits par les pouvoirs publics pour superviser efficacement toutes les activités scientifiques. Une approche rationnelle est nécessaire pour encourager les organisations et/ou les organismes scientifiques à élaborer et adopter leurs codes respectifs en fonction des circonstances et de leurs besoins spécifiques.	Exposé 21/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Royaume-Uni	Il peut être difficile de concevoir et appliquer des codes utiles dans des environnements multidisciplinaires dans lesquels sont menées des activités de recherche très diverses sur le plan scientifique et dans le domaine de l'ingénierie. Toutes les parties prenantes, dont les éthiciens et les spécialistes de la philosophie des sciences et les scientifiques devraient participer à l'élaboration de nouveaux codes ou instructions au sein des institutions qui travaillent dans le domaine des sciences de la vie.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
Royaume-Uni	Les diverses cultures abordent les questions dans leurs perspectives propres; c'est un élément important à prendre en considération lorsque les institutions coopèrent au niveau mondial et s'efforcent d'élaborer des codes et directives qui s'appliqueraient à toutes leurs installations.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
Royaume-Uni	Pour surmonter les problèmes associés à l'élaboration de codes détaillés qui pourraient s'appliquer à l'échelle internationale, il peut être préférable d'énoncer des principes généraux fondamentaux concernant la sensibilisation, l'éducation et la surveillance, etc., et de laisser aux organismes nationaux et aux diverses institutions le soin d'aller plus loin dans leurs propres domaines scientifiques.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
Royaume-Uni	Les codes de conduite destinés aux scientifiques et les campagnes de sensibilisation n'offrent pas des moyens de défense sans faille contre l'utilisation abusive des sciences de la vie à des fins hostiles. Par contre, ils peuvent – parallèlement aux mesures portant sur la surveillance et l'éducation – élever les niveaux de sensibilisation dans les milieux universitaires et de la recherche quant à la nécessité de prendre des précautions; faire ressortir la nature des interdictions juridiques énoncées par la Convention; et faire ressortir la nécessité d'examiner constamment des questions telles que celle de l'administration de la technologie.	Déclaration 21/08/2008 et WP.10
Australie	La meilleure solution consiste à ajouter des éléments aux codes existants plutôt qu'à créer de nouveaux codes (par exemple, le rapprochement des codes relatifs à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques).	Déclaration 22/08/2008
Bulgarie	Il est très difficile d'appliquer des codes par des moyens administratifs parce que ces codes portent essentiellement sur des catégories éthiques et morales et qu'un accord à leur sujet et la suite à donner dépendront fortement des caractéristiques personnelles de chaque scientifique, de son éducation, de ses qualifications professionnelles, de son orientation sociale et politique, de ses normes et critères moraux, etc.	Déclaration 22/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Bulgarie	Il faut qu'au niveau national toutes les institutions, organisations, universités, entreprises, etc., participant à des activités de recherche et de fabrication dans le domaine des sciences de la vie, appuyées par les pouvoirs publics et recourant aussi à l'expérience internationale, joignent leurs efforts et élaborent pour toutes les personnes travaillant dans ce domaine un code de conduite acceptable et applicable.	Déclaration 22/08/2008
Chine	Les codes devraient couvrir les aspects suivants: respect des directives de base par les scientifiques; enquête sur les fautes de conduite des scientifiques.	Déclaration 22/08/2008
Inde	Résultat souhaité: créer une culture de responsabilisation et de transparence; éduquer la communauté scientifique actuelle et future; sensibiliser les membres de cette communauté à leurs responsabilités professionnelles, éthiques et sociales; favoriser une culture d'éthique et de responsabilisation.	Exposé 22/08/2008
Inde	Dans les codes de conduite, il faut établir un équilibre délicat et s'intéresser aux deux volets de la recherche scientifique: encourager la recherche-développement tout en vérifiant qu'elle ne fait pas l'objet d'une utilisation abusive.	Exposé 22/08/2008
Inde	Les codes constitueraient un filet de sécurité pour promouvoir les pratiques optimales dans le domaine de la recherche.	Exposé 22/08/2008
Pays-Bas	Un code de conduite contribue au renforcement de la sensibilisation. Il ne se substitue pas aux règles et lois existantes.	Exposé 22/08/2008
Pays-Bas	La teneur d'un code de conduite doit être liée aux évolutions scientifiques, sociales et politiques pertinentes et à la pratique quotidienne des personnes et organisations en jeu.	Exposé 22/08/2008
Pays-Bas	Les codes de conduite devraient être élaborés au moyen d'un dialogue intensif avec les parties prenantes et non dans les tours d'ivoire de la science ou de la politique.	Exposé 22/08/2008
Pays-Bas	Groupes cibles: chercheurs et autres spécialistes dans le domaine des sciences de la vie; organisations, institutions et entreprises dans lesquelles des recherches ont lieu dans ce domaine; organisations, institutions et entreprises qui offrent une formation en sciences de la vie; organisations et institutions qui octroient des licences de recherche en sciences de la vie et qui financent, facilitent, examinent ou évaluent les recherches; syndicat de scientifiques et de spécialistes, organisations d'employeurs et d'employés dans le domaine des sciences de la vie; organisations, institutions et entreprises dans lesquelles des agents biologiques ou des toxines à double usage sont stockés ou transportés; auteurs, rédacteurs et éditeurs de publications sur les sciences de la vie et administrateurs de sites Web sur les sciences de la vie.	Exposé 22/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Pays-Bas	Contenu du code de conduite: sensibilisation; politique en matière de recherche et de publication; obligation de rendre compte et surveillance; communication interne et externe; accessibilité; expédition et transport.	Exposé 22/08/2008
Pays-Bas	Les mesures de suivi au niveau international devraient comprendre les activités suivantes: activités menées dans le contexte du Groupe interacadémies (IAP); exposés lors de conférences et ateliers internationaux; publication d'articles scientifiques.	Exposé 22/08/2008
République de Corée	Le code de conduite peut guider les scientifiques et les dissuader d'utiliser abusivement la biotechnologie.	Déclaration 22/08/2008
Ukraine	Un code doit donner des directives sur les relations au sein de la communauté scientifique et entre les scientifiques et le public.	Déclaration 22/08/2008
Ukraine	Le code établit des principes fondamentaux pour évaluer les aspects éthiques des recherches des scientifiques et de leurs collègues.	Déclaration 22/08/2008
États-Unis	Les pouvoirs publics ne peuvent ni ne veulent contrôler toutes les activités de tous les scientifiques dans leurs laboratoires. Il est beaucoup plus opportun de motiver les scientifiques pour qu'ils soient conscients de leurs propres responsabilités eu égard à la science et à la société et les codes de conduite peuvent jouer un rôle important à cet égard.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	Un code de conduite offre une possibilité inégalée d'améliorer la sécurité de la recherche à l'échelon du scientifique lui-même: fait mieux comprendre les préoccupations et questions touchant la sûreté biologique; rappelle durablement aux scientifiques leur responsabilité morale; suscite un sens des responsabilités et une volonté de transparence.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	Même s'ils ne sont pas aussi contraignants que des lois ou règlements, les codes de conduite définissent des normes professionnelles qui peuvent avoir un certain poids devant les tribunaux en cas de violation de celles-ci.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	Un code de conduite permet de guider le comportement des personnes qui veulent faire ce qu'il faut.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	Les codes de conduite peuvent avoir un effet négligeable sur les comportements délibérément malveillants.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	Pour qu'un code de conduite soit appliqué avec succès, il faut que la question soit clairement comprise et, dans le cas des recherches, la formation aux critères à appliquer pour repérer les doubles usages est donc essentielle.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	La participation de la communauté des chercheurs durant la mise au point d'un code est essentielle pour parvenir à une large acceptation.	Exposé 22/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
États-Unis	Selon les recommandations du National Science Advisory Board for Biosecurity (NSABB) des États-Unis, concernant un code de conduite applicable aux recherches à double usage en sciences de la vie, les sociétés scientifiques et les associations professionnelles sont encouragées à: adapter les éléments du code en fonction de leurs membres et de leurs activités liées à la recherche; tenir un débat sur un code relatif aux recherches à double usage lors des réunions annuelles des membres (pour renforcer la sensibilisation à la question) ... promouvoir l'acceptation générale du code; utiliser le document à des fins officielles d'éducation et de formation.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	À chaque étape des recherches en sciences de la vie, les individus sont moralement tenus d'éviter ou réduire au minimum les risques et préjudices qui pourraient résulter d'une utilisation malveillante des résultats desdites recherches. À cette fin, les scientifiques devraient: évaluer leurs propres efforts de recherche pour déterminer s'il existe des possibilités de double usage et rendre compte à ce sujet selon qu'il convient; s'efforcer de se tenir informés de la documentation spécialisée, des directives et des prescriptions relatives aux recherches à double usage; former d'autres personnes pour qu'elles puissent repérer les problèmes de recherche à double usage, les gérer de manière appropriée et communiquer à cet égard en faisant preuve du sens des responsabilités; servir de modèles sur le plan du comportement responsable, surtout lorsqu'ils participent à des recherches qui répondent aux critères de recherche à double usage suscitant des préoccupations; être vigilants face aux risques d'utilisation abusive de la recherche.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	Un code de conduite définit des normes spécifiques de conduite responsable pour les phases et éléments ci-après du processus de recherche: élaboration de propositions; administration et surveillance de la recherche; examen sur le plan scientifique et sur le plan rédactionnel; réalisation d'expériences; collaboration; communication des résultats; formation et encadrement.	Exposé 22/08/2008
États-Unis	Publics cibles recensés par le National Science Advisory Board for Biosecurity (NSABB) des États-Unis dans ses recommandations concernant un code de conduite pour les recherches à double usage dans le domaine des sciences de la vie: sociétés et associations dans le domaine des sciences de la vie; institutions de recherche; industrie; direction de la recherche; spécialistes individuels des sciences de la vie; techniciens, étudiants et autres personnes participant au processus de recherche; organismes de financement; rédacteurs de journaux, correcteurs et éditeurs.	Exposé 22/08/2008

Délégation ⁴	Texte	Source
Pays-Bas	Si l'on veut qu'un code de conduite produise les effets voulus, il faut que son contenu soit lié aux évolutions scientifiques, sociales et politiques pertinentes ... et à la pratique quotidienne des scientifiques et de leurs organisations.	WP.8
Pays-Bas	L'un des principes essentiels à la base d'un code de conduite est le suivant: renforcer la sensibilisation aux risques de double usage des recherches en sciences de la vie.	WP.8
Pays-Bas	Un code de conduite devrait être concis et axé sur les principales questions relatives à ce double usage.	WP.8
Pays-Bas	Le code de conduite énonce des règles relatives aux responsabilités et suggère des règles et sanctions en ce qui concerne les points suivants: sensibilisation; politique en matière de recherche et de publication; obligation de rendre compte et surveillance; communication interne et externe; accessibilité; expédition et transport.	WP.8
Pays-Bas	Un autre moyen de diffuser le code de conduite consiste à organiser des débats et des conférences.	WP.8
Royaume-Uni	Les cadres dans les organisations doivent donner des directives claires. Les employeurs ont manifestement une responsabilité à cet égard; un engagement et une vision à long terme sont nécessaires. Cependant, tous les individus doivent agir de manière éthique. Il faut un système de valeurs commun.	WP.10
Royaume-Uni	Énoncer des principes généraux fondamentaux concernant la sensibilisation, la sécurité et la sûreté, l'éducation et l'information, l'obligation de rendre compte et la surveillance, et laisser aux organismes nationaux et aux diverses institutions le soin d'aller plus loin dans leurs propres domaines scientifiques.	WP.10
Chine	Les codes de conduite et les lois et règlements pertinents devraient se compléter les uns les autres.	WP.18
Chine	Comme les pays ont des niveaux de développement économique et scientifique et des systèmes ou pratiques de gestion différents, les États parties sont encouragés à adopter de leur propre chef des codes de conduite en fonction de leur situation nationale.	WP.18
Chine	Les codes de conduite peuvent couvrir les éléments de base ci-après: i) tous ceux qui se livrent à des recherches scientifiques dans le domaine des sciences de la vie ou des domaines connexes devraient se conformer aux principes directeurs fondamentaux qui s'appliquent à tout scientifique, à savoir que toute activité scientifique doit être fondée sur l'idée d'améliorer le bien-être de la population et de la société et de protéger la nature; ii) les membres du personnel concernés devraient être pleinement conscients des objectifs de la Convention et en respecter strictement les dispositions. Ils devraient s'opposer fermement aux recherches portant sur les armes biologiques ainsi que sur la production ou l'utilisation de telles armes et ne devraient pas	WP.18

Délégation ⁴	Texte	Source
	faciliter de telles activités ou y participer; iii) les organismes de recherche scientifique et les laboratoires devraient adopter des pratiques en matière de sécurité et de sûreté biologiques, s'en tenir à ces pratiques, renforcer les activités administratives touchant les micro-organismes pathogènes et le personnel concerné de manière à prévoir, évaluer et prévenir au maximum les conséquences négatives des réalisations techniques sur les êtres humains, la nature et la société; iv) si certaines activités sont contraires aux dispositions de la Convention ou pourraient causer un préjudice aux êtres humains, à la société ou à la nature, le personnel concerné devrait avertir immédiatement les autorités compétentes. Dès lors qu'il y aurait confirmation d'une violation des dispositions de la Convention ou d'un comportement indigne, des sanctions devraient être immédiatement imposées.	
Indonésie et Norvège	Les codes de conduite peuvent contribuer à renforcer la sensibilisation et les engagements en faveur du respect de la Convention. Ces codes devraient être modulables et adaptés aux circonstances locales.	WP.20
Japon ⁸	Pour rendre les codes de conduite efficaces, il est important, lors de leur élaboration et de leur diffusion, de mettre l'accent sur les effets positifs de la «protection des activités de recherche légitimes des scientifiques bien intentionnés».	WP.21
Japon ⁸	On considère qu'il est très important d'encourager la participation du plus grand nombre possible de scientifiques à l'élaboration des codes de conduite de manière à ce qu'ils partagent et renforcent la sensibilisation des uns et des autres aux questions pertinentes par le biais de discussions.	WP.21
Japon ⁸	On ne peut définir le contenu des codes de conduite sans tenir compte des mécanismes de surveillance et des programmes d'éducation et de sensibilisation et il faut au contraire établir des liens étroits entre les codes et ces deux derniers moyens.	WP.21
Japon ⁸	Lors de l'élaboration de codes de conduite, il est important de mettre l'accent en particulier sur la nécessité d'intégrer habilement les deux aspects que sont l'amélioration de la sensibilisation des scientifiques et l'établissement de procédures et de règles pour gérer et contrôler les agents pathogènes et les toxines ainsi que les informations, les connaissances et les résultats tirés de la recherche qui ont un caractère sensible.	WP.21

⁸ Texte établi lors de consultations entre le Japon, l'Australie, le Canada, la République de Corée, la Suisse, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

Délégation ⁴	Texte	Source
Japon ⁸	Il serait bon d'avoir plusieurs «niveaux» de codes de conduite correspondant aux diverses communautés nationales, institutionnelles et professionnelles ainsi qu'aux autres groupes de parties prenantes. Ces codes devront se compléter et non entrer en concurrence les uns avec les autres. Il est souhaitable d'encourager les parties prenantes à mettre au point leur propre code applicable à leur situation propre et articulée en fonction de leur propre public.	WP.21
Japon ⁸	Il peut être plus efficace de rapprocher les vues des États parties sur les éléments importants des codes de conduite.	WP.21
Cuba	Les codes applicables aux scientifiques peuvent être utiles, mais ne permettent pas à eux seuls de régler le problème de la menace d'emploi d'armes biologiques. En définitive, les codes devraient faire partie d'un processus multilatéral, complet et non discriminatoire conduisant à un renforcement véritable et effectif de la Convention sur les armes biologiques.	WP.29
Australie	Les codes de conduite doivent aider les scientifiques à faire preuve de jugement lors de l'évaluation de l'impact de leurs activités sur les questions plus vastes d'éthique, de sécurité et de sûreté.	WP.31
Inde	Les codes de conduite ne peuvent se substituer à des mesures juridiquement contraignantes visant à assurer le strict respect des dispositions de la Convention. Cependant, un échange de vues permettant de s'inspirer des meilleures pratiques de manière à accroître la sensibilisation, en particulier en ce qui concerne les multiples facettes des matières et des technologies à double usage peut être profitable à tous.	Document de séance

Liste d'abréviations

ABSA	American Biological Safety Association
A-PBA	Asia-Pacific Biosafety Association
IAP	InterAcademy Panel on International Issues (Groupe interacadémies sur les questions internationales)
INES	International Network of Engineers and Scientists for Global Responsibility
NAS	National Academy of Sciences (États-Unis)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMS	Organisation mondiale de la santé
UE	Union européenne
UIBBM	Union internationale de biochimie et de biologie moléculaire
UICPA	Union internationale de chimie pure et appliquée
Comité 1540	Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

BWC/MSP/2008/MX/1	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts. Document présenté par le Président
BWC/MSP/2008/MX/2/Rev.1	Programme de travail de la Réunion d'experts, tel que modifié et adopté à la 1 ^{re} séance plénière
BWC/MSP/2008/MX/3	Rapport de la Réunion d'experts
BWC/MSP/2008/MX/INF.1	Sécurité et sûreté biologiques. Document soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2008/MX/INF.2	Faits nouveaux intervenus depuis 2005 en matière de codes de conduite. Texte soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2008/MX/INF.3	Surveillance des sciences. Document soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2008/MX/INF.4	Éducation, information et sensibilisation. Document soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2008/MX/INF.5 et Add.1 [ANGLAIS/ESPAGNOL/FRANÇAIS SEULEMENT]	Liste des participants
BWC/MSP/2008/MX/WP.1 [ANGLAIS SEULEMENT]	Efforts to promote global biosecurity and pathogen security standards. Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2008/MX/WP.2 [ANGLAIS SEULEMENT]	Pathogen safety and pathogen security assistance efforts of the United States. Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2008/MX/WP.3 [ANGLAIS SEULEMENT]	Enhancing biosecurity in the life sciences: Recommendations of the U.S National science advisory board for biosecurity. Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2008/MX/WP.4 [ANGLAIS SEULEMENT]	Synthetic biology: A transforming technology. Document soumis par les États-Unis d'Amérique

BWC/MSP/2008/MX/WP.5 [ANGLAIS SEULEMENT]	National data collection processes for CBM submissions. Document soumis par la Suisse
BWC/MSP/2008/MX/WP.6 [ANGLAIS SEULEMENT]	Implementation of the UK anti-terrorism, crime and security act (ATCSA) 2001: Biosecurity aspects. Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
BWC/MSP/2008/MX/WP.7 [ANGLAIS SEULEMENT]	Revision to the UK regulatory framework governing human and animal pathogens. Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
BWC/MSP/2008/MX/WP.8 [ANGLAIS SEULEMENT]	Development of a code of conduct on biosecurity. Document soumis par les Pays-Bas
BWC/MSP/2008/MX/WP.9 [ANGLAIS SEULEMENT]	Measures to improve biosafety and biosecurity and awareness raising. Document soumis par la Lituanie
BWC/MSP/2008/MX/WP.10 [ANGLAIS SEULEMENT]	Oversight, education and awareness raising: Report of a UK seminar, 28 March 2008. Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
BWC/MSP/2008/MX/WP.11 [ANGLAIS SEULEMENT]	Oversight of emerging technologies: Examples of UK approaches to responsible development of science. Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
BWC/MSP/2008/MX/WP.12 [ANGLAIS SEULEMENT]	The German Research Foundation code of conduct: Work with highly pathogenic microorganisms and toxins. Document soumis par l'Allemagne
BWC/MSP/2008/MX/WP.13 [ANGLAIS SEULEMENT]	European Union legislation and recommendations related to biosafety and biosecurity. Document soumis par l'Allemagne au nom de l'Union européenne
BWC/MSP/2008/MX/WP.14 [ANGLAIS SEULEMENT]	Registration and licensing of facilities and persons handling biological materials. Document soumis par l'Allemagne

BWC/MSP/2008/MX/WP.15 [ANGLAIS SEULEMENT]	Security vetting of personnel handling dangerous biological materials. Document soumis par l'Allemagne
BWC/MSP/2008/MX/WP.16 [ANGLAIS SEULEMENT]	Implementation of legislation and measures related to biosafety and biosecurity in EU member States. Document soumis par l'Allemagne au nom de l'Union européenne
BWC/MSP/2008/MX/WP.17 [ANGLAIS SEULEMENT]	Biosafety and biosecurity. Document soumis par le Canada
BWC/MSP/2008/MX/WP.18 [CHINOIS SEULEMENT ¹]	Surveillance de la science, éducation et sensibilisation, codes de conduite. Document soumis par la République populaire de Chine
BWC/MSP/2008/MX/WP.19 [CHINOIS SEULEMENT ²]	Sécurité et sûreté biologiques. Document soumis par la République populaire de Chine
BWC/MSP/2008/MX/WP.20 [ANGLAIS SEULEMENT]	Regional seminar for South East Asia on promoting and implementing biosafety and biosecurity. Document soumis par l'Indonésie et la Norvège
BWC/MSP/2008/MX/WP.21 [ANGLAIS SEULEMENT]	Oversight, education, awareness raising and codes of conduct for preventing the misuse of bio-science and bio-technology. Document soumis par le Japon
BWC/MSP/2008/MX/WP.22 [ANGLAIS SEULEMENT]	National, regional and international measures for improving biosafety and biosecurity with a focus on the safety of pathogens and toxins at the laboratory level. Document soumis par le Japon
BWC/MSP/2008/MX/WP.23 [ANGLAIS SEULEMENT]	Overview of major international biosecurity activities since the 2003 intersessional meeting. Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2008/MX/WP.24 [ANGLAIS SEULEMENT]	Biosecurity: Moving beyond the laboratory. Document soumis par les États-Unis d'Amérique

¹ Le texte en chinois est suivi d'une traduction non officielle en anglais.

² Idem.

BWC/MSP/2008/MX/WP.25 [ANGLAIS SEULEMENT]	Outreach and education in the life sciences: Case study in the U.S. Department of Energy National Laboratories. Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/MSP/2008/MX/WP.26 [ANGLAIS SEULEMENT]	Australian Assistance to Strengthen Regional Biosafety and Biosecurity Capacity. Document soumis par l'Australie
BWC/MSP/2008/MX/WP.27 [FRANÇAIS SEULEMENT ³]	Initiatives de coopération de l'Union européenne visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques. Document présenté par la France au nom de l'Union européenne
BWC/MSP/2008/MX/WP.28 [ANGLAIS SEULEMENT]	National Measures and Views on Biosafety and Biosecurity. Document soumis par le Brésil
BWC/MSP/2008/MX/WP.29 [ESPAGNOL SEULEMENT]	Experiencia Nacional sobre las medidas para mejorar la bioseguridad y la protección en los laboratorios de patógenos y toxinas; y sobre la creación de capacidad, la gestión de riesgos, la supervisión de la ciencia y la educación y elevación de la conciencia. Document présenté par Cuba
BWC/MSP/2008/MX/WP.30 [ANGLAIS SEULEMENT]	Communication Issues Associated with Implementation of the SSBA Regulatory Scheme. Document soumis par l'Australie
BWC/MSP/2008/MX/WP.31 [ANGLAIS SEULEMENT]	Australia's National framework for the Development of Ethical Principles in Gene Technology and the Biological Weapons Convention (BWC). Document soumis par l'Australie
BWC/MSP/2008/MX/WP.32 [ANGLAIS SEULEMENT]	Regulation of Biological Agents in Australia. Document soumis par l'Australie
BWC/MSP/2008/MX/WP.33* [ESPAGNOL SEULEMENT ⁴]	Concientización de la comunidad científica de Argentina sobre el potencial uso hostil de las ciencias biológicas. Document présenté par l'Argentine

³ Le texte français est suivi d'une traduction non officielle en anglais.

⁴ Le texte espagnol est suivi d'une traduction non officielle en anglais.

BWC/MSP/2008/MX/WP.34
[ANGLAIS SEULEMENT]

The Laboratory Biorisk Management Standard
and its Applicability under the BWC.
Document présenté par la Norvège

BWC/MSP/2008/MX/WP.35
[ANGLAIS SEULEMENT]

Preparing the Ground for the CBM Content
Debate: What Information Builds Confidence?
Document soumis par la Suisse

BWC/MSP/2008/MX/CRP.1 et Add.1
[ANGLAIS SEULEMENT]

Considerations, Lessons, Perspectives,
Recommendations, Conclusions and Proposals
drawn from the Presentations, Statements,
Working Papers and Interventions on the
Topics under Discussion at the Meeting

BWC/MSP/2008/MX/CRP.2
[ANGLAIS SEULEMENT]

Draft Report of the Meeting of Experts

BWC/MSP/2008/MX/MISC.1
[ANGLAIS/ESPAGNOL/FRANÇAIS
SEULEMENT]

Liste provisoire des participants
